COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 JANVIER 2016 A 20 h 30 en Mairie de Saint-Sauveur, sous la Présidence de Monsieur DELATTRE Gilles, Maire.

Etaient Présents :

Messieurs BELLEBOUCHE, BLONDEL, FOURNET, GOVIN, HOUSIEAUX, MÉRESSE Mesdames BOUTELEUX, DESCAMPS, DUMORTIER, LELOIRE, LICOUR, de LIMERVILLE.

Absents excusés :

Pouvoir: M. BOCQUET à M. BLONDEL: Mme DECERF à M. MÉRESSE

Mme De Limerville signale qu'elle a rencontré des personnes du canton de la vallée de la Nièvre, qui n'étaient pas au courant de la fusion. M. Le Maire explique que c'est probablement un manque d'informations à leur niveau. Aucune observation significative n'ayant été signalée sur le compte rendu du précédent conseil, il est adopté à l'unanimité.

1- Présentation d'une ébauche du site internet

Il a été proposé à Aurore SCHMIDT, graphiste et intervenante T.A.P informatique, de décaler sa présentation au conseil de février afin de l'affiner.

2- Rapport d'activités de la FDE

M. Le Maire présente le rapport d'activités de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme. Ce document annuel répond à une obligation légale et doit être approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Les investissements de la FDE concernent l'extension, le renforcement, la sécurisation et l'effacement de réseaux : 30.849.000 € HT de travaux en 2014, dont 40.552€ pour l'effacement dans notre village. En 2014, 4.323.209 € HT ont été investis dans la réalisation de nouveaux réseaux d'éclairage public, ceux concernant Saint-Sauveur seront comptabilisés sur l'année 2015.

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

3- Informations tarifaires de la société « DMS »

Au vu des factures GDF, la société DMS a proposé une nouvelle facturation qui ferait économiser entre 10 et 22% selon les locaux concernés. GDF, rebaptisé ENGIE, propose également de nouveaux tarifs. De plus, la commune est engagée avec GDF pour un reversement de 1%. La commission travaux se réunira prochainement pour étudier les devis et choisir au mieux le prestataire de gaz pour la collectivité.

4- Informations épandage de boues dans Ambonne

La préfecture nous a adressé des copies d'arrêtés préfectoraux autorisant l'épandage de boues d'Ambonne sur le territoire de 111 communes, dont Saint-Sauveur. Les arrêtés ont été affichés depuis le 29 décembre. L'épandage concerne ZP 12, 13 ; ZK 15, 16 ; ZT 14p ; ZL 02 et les exploitants des territoires concernés sont d'Argoeuves. Ces boues ne sont pas odorantes.

5-Informations recensement de la population

L'INSEE nous a fait part des chiffres relatifs à la population légale de notre commune tels qu'ils ressortent du nouveau recensement de la population. Ce chiffre se substituera le 1^{er} janvier 2016 aux chiffres antérieurs millésimés 2012. La population totale de Saint-Sauveur à compter du 1^{er} janvier 2016 est donc de 1.466 habitants.

6- Informations ZAC 2

Les travaux sont en cours pour la viabilisation afin de permettre l'installation des futures entreprises. Plusieurs sociétés se sont montrées intéressées. Le comité de pilotage se réunira jeudi matin et en recevra 4.

7-Informations travaux

Les travaux dans la rue du 2 septembre 1944 sont pratiquement achevés. D'ici une quinzaine de jours Eiffage aura entrepris les travaux de finition. Reste, autour du christ, le marquage au sol et les pavés. Le conseil municipal a donné son accord de principe pour qu'Eiffage pose des « blocs Vauban » (blocs de pierre) le long du terrain de M. et Mme Saint afin de maintenir la terre au croisement de la rue du Moulin.

Beaucoup de riverains et habitants de Saint-Sauveur sont satisfaits et demandent la prolongation des travaux dans les rues adjacentes, comme la rue Roger Salengro. Il faut qu'en amont des démarches aient été effectuées auprès de la FDE pour ces nouvelles réalisations, elles sont en cours concernant l'enfouissement des réseaux. Monsieur le Maire précise qu'il a déjà demandé l'inscription d'un programme incluant ces travaux. Ensuite de nouveaux aménagements pourront avoir lieu.

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

8- Informations bibliothèque

Les travaux devraient commencer prochainement, le poteau téléphonique a été déplacé.

9-Informations SITE

Les travaux avancent également. Le branchement électrique a été réalisé, il faut maintenant attendre la dépose des anciens poteaux électriques. Le 12 janvier, les travaux préparatoires seront effectués pour installer la base de vie.

M. Le Maire a donné son autorisation à la commune d'Ailly-Sur-Somme pour venir déposer leurs branchages à notre dépôt vert, le temps des travaux à la station.

10-Informations PLUI (Dreuil-Les-Amiens)

Des réunions publiques vont être organisées afin d'informer le plus possible d'habitants (lundi 18 janvier 18h à La-Chaussée-Tirancourt, mardi 19 janvier 18h à Fourdrinoy). Il est de plus en plus difficile de suivre le fil de celles-ci car ce sont des intervenants différents et les thématiques sont nombreuses. Jusqu'ici, les réunions ont permis de présenter le diagnostic du territoire dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal. Il est dommageable qu'elles soient toujours en journée.

Il a été abordé lors d'une précédente réunion la volonté de la commune de Dreuil-Les-Amiens d'installer un téléski nautique. Son maire nous transmet aujourd'hui la délibération entérinant ce projet ainsi que le rapport concluant à un avis favorable avec réserves.

11-Informatisation du cimetière ?

Tout est de plus en plus informatisé. Il est proposé aujourd'hui de travailler sur le plan du cimetière et d'en informatiser ses éléments. Un contact a été pris avec la société informatique Berger Levrault. Il s'avère que les ordinateurs ont déjà un pré-paramétrage. Il faudrait compter une demi-journée de formation et un droit d'accès au logiciel cimetière pour environ 1.000 €. Par contre ce qui coûterait plus cher c'est la récupération de données, soit le plan du cimetière est exploitable et les services de

Berger Levrault peuvent le numériser (650 €) soit il faudra passer par un véritable relevé de données (plus de 2.000 €).

Le conseil municipal donne son accord de principe pour informatiser les informations concernant le cimetière. Des prix plus précis seront donnés lors d'une prochaine réunion.

12-Délibération financière de début d'année

Le maire expose que le budget communal sera voté en mars. D'ici là, afin de pouvoir honorer les factures, il faut prendre une délibération permettant d'utiliser un quart des crédits d'investissement du budget 2015, ce qui permettra de pouvoir faire face aux « restes à réaliser » et aux factures de travaux en début d'année.

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

13-Délibération AFR suite au transfert

Suite à la dissolution de l'AFR A16, le compte 132 de l'AFR A16 a été transféré sur le budget de la commune au compte 1321. Une fiche inventaire a été créée au 2158 n°1 AFR St Sauveur. Il y a lieu de modifier par voie de délibération les chapitres 001 et 002 de la commune, puisqu'ils intègrent les comptes de l'AFR A16. Le Conseil Municipal s'accorde sur les démarches à effectuer afin de régulariser les comptes et les budgets concernés.

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

14-Devis Chemin de Saint-Vaast

Le chemin vicinal concernant la D 1001 en direction de Saint-Vaast est fortement accidenté. Il y a environ 115m² en enrobés à reprendre sur 6 cm d'épaisseur. Un devis a été demandé auprès de la société Eiffage (4.140 € HT). Le Conseil s'accorde pour que les travaux soient effectués.

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

15-Informations Régie (nomination, modalités de paiement)

Mme Habare, perceptrice, a effectué un contrôle de la régie. Plusieurs modifications devront être apportées dans les meilleurs délais. Il y a lieu de nommer un nouveau régisseur suppléant, suite au souhait de Mme Guenet de ne plus remplir cette fonction. Mme Diruit Claudie sera nommée régisseur suppléant.

Dans les démarches de dématérialisation, la trésorerie propose de mettre en place le paiement par prélèvement automatique. Des formulaires nommés « mandat de prélèvement SEPA » ont été distribués en premier lieu aux parents, puisqu'ils vont pouvoir ainsi payer la cantine, le centre de loisirs ou la garderie. Ce système sera étendu à toute personne devant payer un service municipal. Il suffira de remplir le formulaire, de donner un RIB et une fois référencé auprès de la mairie, le paiement se fera par prélèvement automatique.

16-Archivages

Le 4 février, deux agents des archives départementales viendront en mairie vérifier les archives, prodiguer des conseils et récupérer éventuellement des documents pour destruction. Afin de préparer au mieux leur arrivée, il est proposé d'employer un renfort pour deux mois, à 20h par semaine. Le maire propose la candidature de Mme MAES qui a été secrétaire médicale.

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

17-Informations sécurité carrefour RD12 RD97

En juin 2014 avait eu lieu une première réunion à propos du croisement de la route départementale RD12/ RD97 et la route menant à Argoeuves – Saint Vast. A l'issue de cette réunion, les participants (Conseil Départemental, mairie de Saint-Sauveur, mairie d'Argoeuves, mairie de Saint-Vast, mairie de Vaux et la gendarmerie) s'étaient mis d'accord sur la mise en place d'un tourne-à-gauche. Il s'avère que ce dernier coûterait 400.000 € et un rond-point 540.00 €. Au vu du différentiel infime entre les deux, il sera installé un sens giratoire à l'horizon 2020.

18-Informations diverses (marais)

- * Une plainte va être déposée par Picardie Nature concernant le dépôt de déchets sur le territoire de la commune de Saint-Sauveur.
- * un courrier de la préfecture a été adressé en mairie pour attirer l'attention sur les nuisances sonores par des jet-skis. Une plainte aurait été déposée par l'association de sauvegarde des marais d'Argoeuves.
- * Une plainte a été déposée par M. Collier/ Mme Lelong suite à la dégradation de leur coffret de gaz par un véhicule sur le parking de leur habitation.

19- Tableau des effectifs 2016

M. le Maire expose le tableau des effectifs 2016. Il n'y a plus aucun agent non titulaire. Il y a lieu d'en délibérer, le conseil entérine ce tableau.

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

Le conseil municipal se finit sur le choix des troupes pour la fête locale.

La séance est levée vers 23h00

La date prévue pour le prochain Conseil :

- Le vendredi 12 février 2016 à 20h30

Le Maire Gilles DELATTRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 FÉVRIER 2016 A 20 h 30 en Mairie de Saint-Sauveur, sous la Présidence de Monsieur DELATTRE Gilles, Maire.

Etaient Présents :

Messieurs BELLEBOUCHE, BLONDEL, FOURNET, GOVIN, HOUSIEAUX, MÉRESSE Mesdames BOUTELEUX, DECERF, LELOIRE, LICOUR, de LIMERVILLE.

Absents excusés :

Pouvoir : M. BOCQUET à M. BLONDEL ; Mme DESCAMPS à Mme DECERF ; Mme DUMORTIER à Mme LELOIRE

Mme De Limerville souhaite préciser que dans le précédent compte rendu « à leur niveau » désignait la communauté de communes.

Aucune autre observation n'ayant été signalée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1- Présentation d'une ébauche du site internet de la commune

Comme convenu, Aurore SCHMIDT, graphiste et intervenante T.A.P informatique présente le site internet qu'elle a créé. Des rubriques ont été mises en avant comme Le Canard, la vie municipale et les aides aux citoyens (cartes d'identité, passeports, recensement, etc). Elle va se charger d'intégrer rapidement les remarques proposées. Il faudra ensuite alimenter le site par des informations municipales et associatives. En effet, les associations de Saint-Sauveur seront invitées à fournir des articles sur leurs manifestations, organisations et regroupements.

2- Devis logiciel cimetière

Lors du précédent conseil, il avait été évoqué la possibilité d'acquérir le logiciel informatique pour moderniser la gestion du cimetière. Des prix avaient été annoncés à titre informatif. Il s'avère que le plan du cimetière est inexploitable en l'état. Il faut prévoir également des journées de formation et la création du plan cimetière par voie aérienne, le tout pour 4.515 € HT. Le conseil, après en avoir discuté, s'accorde sur le fait qu'il est nécessaire d'avoir un plan correct et fonctionnel. M. Govin souligne le surcroît de travail pour réaliser ces conditions mais le maire indique que les agents municipaux, comme le garde champêtre ou les services techniques, seront associés au travail des secrétaires.

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

3- Délibération Tarif ALSH

Il y a lieu de fixer les tarifs 2016 pour les centres de loisirs. Ils se décomposent en 3 tranches, basées sur celles de la CAF :

Tranche A Quotient familial < 680 : 3,80 €

Tranche B Quotient familial entre 681 et 999 : 4,80 €

Tranche C Quotient familial > 1000 : 5,80 €

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

4- Convention Aide au fonctionnement ALSH

Nous avons été informés de la suppression de la « carte loisirs ». Les subventions seront versées par système de compensation financière à la collectivité. Il est prévu de conserver la même réduction tarifaire pour ne pas léser les parents. Le montant de l'aide journalière par enfant est de 2,80 € et de 1,40 € par demi-journée. Il y a lieu de passer une convention avec la CAF. Le conseil autorise Le Maire à effectuer les démarches qui permettront de recevoir ces aides (acompte de 70% en début d'année, solde après les vacances scolaires).

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

5-Délibération Chèque Accompagnement Personnalisé

Afin de permettre l'encaissement du chèque d'accompagnement personnalisé par la régie, il y a lieu de prendre une délibération autorisant la régie à les recevoir en règlement pour la cantine. Cette autorisation permettra à une famille de Saint-Sauveur, qui aura, au préalable fait les démarches auprès du Conseil Départemental, de bénéficier de ce système de paiement.

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

6- Informations archives

L'archivage est en cours. Près de 650 boites ont été recensées et numérotées. Un état des lieux a été réalisé avec deux responsables des archives départementales. Premier constat : Christine MAES a déjà bien avancé sur les indications de Karine DELAHAYE. La phase réduction/destruction va pouvoir commencer. Par exemple, les élections représentaient plus de 40 boîtes ; après le tri, il n'en restera que 5 ou 6, selon les procédures d'archivages. D'ailleurs, si nous devons suivre les recommandations proposées par les Archives Départementales, il faudrait cloisonner le grenier, l'isoler et acquérir de nouvelles armoires pour protéger au mieux les documents de l'humidité et du feu par exemple.

Le conseil s'accorde pour l'acquisition des armoires

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

7-Informations TIG

Une conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation a pris contact avec la mairie pour la prise en charge éventuelle d'une personne devant effectuer 35 heures de travail d'intérêt général. Celle-ci sera reçue en amont pour sa future emaine de réinsertion.

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

8- Informations Base Nautique

L'ILEP a dénoncé le contrat la liant avec la mairie pour exploiter la base nautique. Il y a aujourd'hui des repreneurs potentiels. L'un d'entre- eux proposerait l'ouverture de la plage avec une amplitude horaire plus large. La location annuelle de la base est fixée à 3.500 €.

Il a été envisagé de procéder à une année blanche afin que le repreneur prenne ses marques et ne soit pas lésé financièrement la 1ère année.

Par ailleurs, il faudrait se porter acquéreur du matériel fixe laissé par l'ILEP. Des estimations vont être proposées, le sujet sera abordé à nouveau lors d'un prochain conseil. Par principe, le maire propose une enveloppe de 5.000 € maximum pour le rachat des conteneurs.

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

9-Informations Bibliothèque

Les travaux commencent le 15 février. La circulation ne sera pas possible sur la partie avant, les riverains passeront par derrière l'école exceptionnellement le temps des travaux.

Mme Licour rappelle que le Centre National du Livre (CNL) subventionne l'achat de livres. Un dossier de demande de subvention sera donc instruit prochainement.

10-Informations travaux

Les travaux de la rue du 2 septembre 1944 sont quasiment finis : les écluses ralentissent les voitures ponctuellement, le marquage au sol et la pose de pavés collés seront effectués dès que le temps le permettra. Les travaux derrière l'école ont été réalisés et ceux à l'arrière de la mairie en cours. Les riverains et les habitants sont satisfaits du résultat.

Des travaux dans les chemins et la réparation des tampons vont suivre.

11-Informatisation SITE

Les travaux à la station d'épuration sont en cours. Le marché de Breilly a été attribué.

12-Informations Mises en demeure

La mairie a reçu 2 mises en demeure :

1- Restaurant scolaire

Il y a lieu de procéder à de menus travaux (équiper les lave-mains correctement, conserver les plats témoins, élaborer un plan de formation, etc...)

2-M. Dubuffet Gérard

En effet, il effectue depuis 1989 des dépôts de déchets sur son terrain, ceux-ci vont à l'encontre du code de l'environnement. Il faudra régulariser la situation administrative de cette parcelle en partie sur Saint-Sauveur et Argoeuves.

13-ZAC 2

Les travaux progressent malgré les intempéries. Le maire demande au conseil de valider la proposition des noms de rues



*Les catelets : en référence à un lieu-dit du territoire

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

14-Devis Velux grenier mairie

Lors de la visite des archives départementales, il a été observé qu'il y avait des fuites aux lucarne. Pour le remplacer, le devis demandé à 2GRC se chiffre à 1.771,17 € HT.

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

- 19- Divers

 * Cérémonie de remise de médailles pour 20 ans de services communaux : réfléchir à une date en
- * Vérification du fonctionnement des lumières aux écoles pour allumage intempestif.
- * Nettoyage par M. De Limerville Albéric des objets religieux stockés au grenier et qui sont réinstallés dans l'église. Mme De Limerville précise que des habitants sont émus et touchés de revoir certaines pièces.

La séance est levée vers 23h30

La date prévue pour le prochain Conseil :

- Le vendredi 11 mars 2016 à 20h30

Le Maire Gilles DELATTRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 MARS 2016 A 20 h 30 en Mairie de Saint-Sauveur, sous la Présidence de Monsieur DELATTRE Gilles, Maire.

Etaient Présents :

Messieurs BELLEBOUCHE, BLONDEL, FOURNET, GOVIN, HOUSIEAUX, MÉRESSE Mesdames BOUTELEUX, DECERF, DESCAMPS, LELOIRE, LICOUR.

Absents excusés :

Pouvoir : M. BOCQUET à M. BLONDEL ; Mme DE LIMERVILLE à M. HOUSIEAUX ; Mme DUMORTIER à Mme LELOIRE

M. Le Maire demande si des observations éventuelles sont à apporter au compte rendu, aucune n'étant proposée, il est adopté à l'unanimité.

1- Budget Principal

* Vote du compte de gestion 2015

Il est rappelé que le compte de gestion est établi par la trésorerie de Picquigny. Il doit être identique avec le compte administratif de la commune. M. le maire en évoque les montants clés.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	1.862.619,00€	1.836.555,00€	3.699.174,00€
Titres de recettes	1.313.140,16 €	1.276.144,28 €	2.589.284,44 €
Réductions de titres	98.270,00 €	54,00 €	98.324,00 €
Recettes nettes	1.214.870,16 €	1.276.090,28 €	2.490.960,44 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	1.862.619,00 €	1.836.555,00 €	3.699.174,00 €
Mandats émis	284.843,75 €	925.739,98 €	1.210.583.73 €
Annulations de mandats	0€	210,53 €	210,53 €
Dépenses nettes	284.843,75 €	925.529,45 €	1.210.373,20 €
Résultat de l'exercice	930.026,41 €	350.560,83 €	1.280.587,24 €

Résultat de clôture de l'exercice du compte de gestion 2014 :

En investissement : -593.456,06 € ; En fonctionnement : 1.148.999,90 € ; soit un total de 555.543,84 €

Résultat de clôture de l'exercice du compte de gestion 2015 :

En investissement : 339.841,04 € ; En fonctionnement : 905.603,57 € ; soit un total de 1.245.444,61 €

Ceci révèle une bonne gestion de fonctionnement pour les années futures.

Le maire attire l'attention sur les 2.769,59 € intégrés au budget de fonctionnement provenant de la dissolution du budget « AFR A16 ».

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

* Vote du compte administratif 2015

Le compte administratif 2015 de la commune est exposé par M. Bellebouche, premier adjoint. Ce dernier liste le budget par chapitre et par article pour les questions demandant plus d'attention. En l'occurrence, le poste « fêtes et cérémonies » a été estimé élevé. Le poste « service incendie » correspond à la redevance du service départemental, ce que M. Govin estime cher (plus de 34.000 €). Le poste « honoraires » correspond aux intervenants TAP qui n'ont pas de bulletins de salaire mais sont payés sur facture.

Vote: Pour: 14 - Contre: 0 - Abstention: 0; le maire ne participe pas au vote du CA 2015

* Vote de l'affectation du résultat 2015

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 905.603,57€

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

* Vote des 3 taxes

Le maire explique qu'il n'est pas possible de proposer la feuille N°1259, état de notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016. En effet, les services fiscaux ne nous la transmettront qu'à partir du 15 mars. Cependant, le maire propose de reconduire les taxes d'imposition (taxe d'habitation, taxes foncières) à l'identique à 2015.

Taxe d'habitation 11%; Taxe foncière bâti: 32,41%; Taxe foncière non bâti: 45,74%

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

* Vote du budget primitif 2016

M. le maire expose les chiffres prévisionnels du budget communal 2016.

Le budget est voté équilibré et sincère pour 2.190.613 € en fonctionnement et 1.589.554 € en investissement.

Après une présentation rapide, le maire expose en détail certaines lignes budgétaires. M. Housieaux estime qu'au vu de l'investissement de M. Le Maire dans ses fonctions, l'indemnité de 1.000 € est jugée trop basse et qu'elle pourrait être augmentée. Réflexion reprise par M. Blondel. M. Delattre répond qu'il ne fait pas ça pour l'argent. Par ailleurs, les choses évoluent. Il y a 21 ans, la marge de manœuvre était très faible et l'équipe communale avait privilégié l'investissement.

Par ailleurs, M. Housieaux estime que l'équipe municipale ne se projette pas assez dans le futur avec par exemple des projets comme le rapprochement des deux écoles. M. Delattre précise que les projets se font en fonction des subventions et des opportunités de travaux. De plus, la réunion des écoles n'est pour l'instant pas possible car le terrain est non constructible. Il faut attendre la fin du travail sur le PLUI pour que le plan d'occupation des sols soit modifié et que le projet aboutisse. D'ailleurs, Mme Bouteleux précise qu'il y a toujours eu des projets d'amélioration suivis de leurs réalisations depuis plus de 25 ans.

Vote: Pour: 14 - Contre: 1 - Abstention: 0

Mme De Limerville a fait savoir qu'elle votait contre le budget parce qu'elle estime que les frais pour le poste « fêtes et cérémonies » est trop onéreux. M. Le Maire répond qu'il n'y a pas d'excès et que chaque manifestation a un coût (repas des aînés, arbre de noël, compositions florales offertes pour différentes occasions, etc...)

* Vote des subventions aux associations

Le compte 6574 est doté d'un montant réparti entre 17 associations de subventions à hauteur de celles octroyées en 2015.

Liste des associations et leur subvention :

Association	Montant alloué	Association	Montant alloué
ACPG CATM	400€	Comité des fêtes	14.000€
Aide ménagères Picquigny	500€	Harmonie St Sauveur	2.800€
Amis des écoles	500€	OCCE Collège Ailly	300€
Ass avenir sportif	2.800€	OCCE Ecole maternelle	600€
Avdec Voyages	400€	OCCE Ecole primaire	700€
Banque alimentaire	200	Restaurants du cœur	200€
Chés vadrouilleux	400€	Samavie	100€
Club 3 ^{ème} âge bons amis	550€	Sesame la Theatroupe	400€
Club tonic	1.500€		

Vote: Pour: 15 – Contre: 0 – Abstention: 0

2- Budget eau et assainissement

* Vote du compte de gestion 2015

Même remarque que pour le budget principal.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	348.200,00€	217.800,00€	566.000,00€
Titres de recettes	106.282,74 €	94.682,28 €	200.965,02 €
Réductions de titres		1.382,00 €	1.382,00 €
Recettes nettes	106.282,74 €	93.300,28 €	199.583,02 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	348.200,00 €	217.800,00 €	566.000,00€
Mandats émis	40.875,39 €	50.233,19 €	91.108,58 €
Annulations de mandats			
Dépenses nettes	40.875,39 €	50.233,19 €	91.108,58 €
Résultat de l'exercice	65.407,35 €	43.067,09 €	108.474,44 €

Résultat de clôture de l'exercice du compte de gestion 2014 :

En investissement : -70.810,37 €; En fonctionnement 166.604,59 €; Soit un total de 95.794,22 €.

Résultat de clôture de l'exercice du compte de gestion 2015 :

En investissement : -5.403,02 €; En fonctionnement 138.861,31€; Soit un total de 133.458,29 €.

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

* Vote du compte administratif 2015

Même remarque que pour le budget principal. Le compte administratif n'ayant pas suscité de remarque particulière il est voté à l'unanimité (excepté le vote du maire).

Vote: Pour: 14 - Contre: 0 - Abstention: 0

* Vote de l'affectation du résultat

L'affectation obligatoire pour la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au Budget Primitif au compte 1068 : 5.403,02 €€

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 133.458,29 €

Total affecté au compte 1068 : 5.403,02 €

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

* Vote de l'augmentation de 0,10 € en assainissement

Afin d'anticiper une trop grande hausse dans quelques années, il est proposé d'augmenter de 0,10€ la surtaxe communale d'assainissement à compter du 2ème semestre 2016

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

* Vote du budget primitif 2015

M. le maire expose les chiffres prévisionnels du budget primitif 2016 pour le budget eau et assainissement.

Le budget est voté équilibré et sincère pour 250.000 € en fonctionnement et 300.000 € en investissement.

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

3- Devis ravalement façade mairie

Il est proposé d'effectuer des travaux de ravalement sur la façade de la mairie : la réfection avec un enrobage en ciment d'un montant de 10.858,22 € HT et celle de la façade pour le rejointoiement des briques à 11.966,04 € HT.

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

4- Délibération demande de subvention départementale

Le maire annonce qu'il y a une possibilité de déposer un dossier de demande de subvention départementale, à hauteur de 25%, pour un minimum de 20.000 € et un maximum de 60.000 €. Le conseil l'autorise à effectuer les démarches pour obtenir cette subvention qui permettra de financer ces travaux de ravalement de façade.

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

5-Devis rachat conteneurs base nautique

Le conseil avait accordé une marge de manœuvre de 5.000 € pour négocier le rachat des conteneurs situés à la base nautique. Le maire a rencontré les intervenants de l'ILEP, le rachat s'élève tout compte fait à 6.000 € mais il y a plus de matériels repris. La proposition initiale se chiffrait à 12.000 €.

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

6- Délibération avancement de grade

Le centre de gestion a informé de la possibilité d'avancement de grade pour deux agents. Le maire les a validés en février. Dans le respect du taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante et après avis du comité technique, sous réserve de la création du poste par délibération, les deux agents

passeront d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à adjoint d'animation 1^{ère} classe pour l'un et d'adjoint technique 1^{ère} classe à adjoint technique principal 2^{ème} classe pour le second.

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

7-Devis convecteurs

Il a été souvent signalé la forte chaleur incommodante et étouffante dans la mairie, dû à des dérèglements des minuteries entre les différentes pièces. Le maire propose de faire installer des convecteurs dans la cuisine, ainsi la chaleur sera plus adaptée et régulée.

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

8- Délibération mode de paiement SEPA frais

De plus en plus de personnes adhérent au mode de paiement par prélèvement automatique, appelé mandat SEPA. Le maire explique la praticité et l'économie de ce système. En effet, il n'y aura plus le coût de tickets de cantine et les parents n'auront plus à venir en chercher, ce qui représente un gain de temps pour eux.

Il est possible que des prélèvements soient rejetés, engendrant des frais bancaires. Il y a lieu de délibérer pour autoriser cette dépense.

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

La séance est levée vers 23h30.

La date prévue pour le prochain Conseil :

- Le vendredi 22 avril 2016 à 20h30

Le Maire Gilles DELATTRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 AVRIL 2016 A 20 h 30 en Mairie de Saint-Sauveur, sous la Présidence de Monsieur DELATTRE Gilles, Maire.

Etaient Présents :

Messieurs BELLEBOUCHE, BOCQUET, BLONDEL, GOVIN, HOUSIEAUX, MÉRESSE Mesdames BOUTELEUX, DECERF, DESCAMPS, DUMORTIER, LELOIRE, LICOUR, de LIMERVILLE

Absents excusés :

Pouvoir: M. FOURNET à M. BLONDEL

M. Le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers et annonce le pouvoir en sa possession. Aucune observation n'est proposée, le compte rendu du 13 mars est adopté à l'unanimité.

Le préfet demande que l'assemblée délibérante se prononce sur le schéma départemental de coopération intercommunal d'ici la fin du mois de juin. La délibération sera prise au prochain conseil.

<u>1- Débat sur le PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable) du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)</u>

Le maire informe de la décision relative à la fusion des intercommunalités. La CCOA irait avec la CC Val de Nièvre. Le PLUI a été mis en place alors que des communes avaient déjà commencé un travail sur leur plan local d'urbanisme. Il a été lancé en retard dans l'autre structure par rapport à notre collectivité. Les réunions se succèdent et la notion de commune est bien souvent oubliée. Le PLUI n'est pas pensé à l'échelle d'une commune.

Il faut se poser la question du devenir du PLUI avec la loi NOTRe. Les constructions nouvelles dans les petites communes vont être rares alors que des zones se développent et amènent de l'activité. On va limiter les constructions nouvelles bien qu'il y en a besoin. Saint-Sauveur est d'ailleurs très attractif pour les jeunes ménages travaillant à Amiens (proximité, praticité).

Il y a beaucoup trop de réunions et à des heures non pratiques pour les participants. Les personnes souhaitant s'y investir doivent s'absenter de leur travail. Par ailleurs, les débats n'amènent pas toujours une avancée. Beaucoup de redondance est à déplorer. De plus en plus de divergences ressortent entre les PLU récents et les orientations du PLUI à venir. Par exemple, la commune d'Argoeuves qui a son PLU depuis 2 ou 3 ans avait la possibilité de construire. Certains paramètres n'ont pas été pris en compte comme l'implantation de la ZAC des Bornes du Temps sur le territoire d'Argoeuves, qui génèrent une demande de logements sur cette commune, cela n'est plus possible avec l'orientation du PLUI.

Le pouvoir de décision des élus est atténué et une forte impression que les directives sont déjà actées. Parfois même, les options sont imposées par de petites communes qui n'ont pas les mêmes problématiques que celles de la taille de Saint-Sauveur.

Par ailleurs, une dualité des commissions de la CCOA et du PLUI amène des ambiguïtés. Par exemple, il y a une commission de développement économique au sein de la CCOA, commission également créée au sein du PLUI.

Il y a aussi une forte impression que les membres du cabinet responsables du PLUI sont « de doux rêveurs ». Pour eux, il faudrait utiliser plus souvent le vélo par exemple, ce que permet l'axe piétonnier entre Saint-Sauveur et Ailly-Sur-Somme. Cependant, ces penseurs ne réalisent pas la difficulté de ce trajet avec des enfants ou même simplement par temps de pluie ou d'obscurité. Le déplacement en vélo est utopique.

Prochainement, les « dents creuses », terrains non construits dans la trame bâtie, seront recherchées dans les communes concernées par le PLUI. Des lotissements sont réclamés mais paradoxalement, il va être de plus en plus difficile d'en construire pour satisfaire la demande (réduction de la moitié de l'emprise agricole).

M. Blondel remarque qu'il y a de nombreuses critiques envers le PLUI et il se demande ce que l'on y propose. Le maire indique que les élus locaux font remonter les questions que les habitants se posent réellement, les vraies inquiétudes de la vie quotidienne et la possibilité de construire ou pas.

Le point positif du PLUI est que le coût est pris en charge par la CCOA.

2- Débat d'orientation friche Delavière

Le bâtiment et le terrain concernés représentent plus de 2.200 m², surface suffisante pour proposer des places de parking (entre 15 et 20 emplacements) en façade par exemple. Elles seront très utiles, juste à côté du cabinet médical. Les travaux pourront faire l'objet d'une subvention par les amendes de police.

Il serait également possible de construire des maisons avec accessibilité aux handicapés ou des locaux à d'autres destinations.

Les conseillers réfléchissent à l'opportunité d'acheter ce bien immobilier, en cas d'acceptation, s'en suivra alors une réflexion sur l'occupation de l'espace. M. Delavière doit rencontrer son notaire à ce propos.

3- Délibération adhésion au service ADS

La commune avait déjà délibéré sur l'adhésion au service d'autorisation de droit des sols. C'est la communauté de communes Ouest Amiénois qui finance ce service mais l'instruction se réalise par les services d'Amiens Métropole. Il y a lieu de délibérer pour valider la convention tripartite entre la commune de Saint-Sauveur, la CCOA et Amiens Métropole ainsi que les avenants 2015 et 2016.

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

4- Délibération DM1 Budget Eau

Il y a lieu de procéder à une décision modificative concernant le budget eau et assainissement. En effet, après vérification du budget prévisionnel proposé par la collectivité, la trésorerie souhaite en faire apparaître les montants exacts, sans arrondi, avec la mention des centimes soit 0,02 et 0,29€

Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	
Chapitre 002, article 002 : +0,29 soit 133.458,29 €	Chapitre 001, article 001 : +0,02 soit 5.403,02 €	
Chapitre 70 article 7011 : -0,29 soit 36.541,71 €	Chapitre 27, article 2763 : -0,02 soit 39.999,98 €	

Vote: Pour: 13 - Contre: 0 - Abstention: 2 (M. Blondel et M. Fournet)

5- Délibération DM Budget Principal

* DM1

Il y a lieu de procéder à une décision modificative concernant le budget primitif principal. En effet, après vérification du budget prévisionnel proposé par la collectivité, la trésorerie souhaite faire apparaître les montants exacts, sans arrondi. De plus, le montant des amortissements a été révisé passant de 1.967,05 € à 2.211,56 € afin d'englober tous les amortissements des subventions de la FDE pour 2014 et 2015.

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement Chapitre 040 article 2804172 : +211,56 soit 2.211,56 € Chapitre 10 article 10222 : -211,60 soit 79.788,40 € Chapitre 10 article 1068 : - 339.841 € Chapitre 001 article 001 : +339.841,04 €
Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Chapitre 60 article 60613 : -211,56 soit 39.788,44 €	Chapitre 002, article 002 : +0,57 soit 905.603,57 €
Chapitre 042 article 6811 : +211,56 soit 2111,56 €	Chapitre 013 article 6419 : -0,57 soit 2.999,43 €

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

* DM2

Les conventions de la FDE sont à mandater sur le compte 204172 afin d'être amorties l'année suivante. Il y a lieu de créditer la ligne 204172 de 10.000 € pour pouvoir honorer les factures.

Dépenses d'investissement Chapitre 204 article 204172 : +10.000 soit 10.000 € Chapitre 21 article 2182 : -10.000 soit 20.000 €	Recettes d'investissement
'	

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

* DM3

Il a été constaté à l'état de l'actif la présence d'une fiche négative pour la somme de 526,20 €, somme émise à tort au compte 21312 au lieu du 21318, marché de 2009.

Afin de régulariser la situation, il y a lieu d'établir un mandat au compte 21312/041 pour 526,20 € (n° d'inventaire 21318/12) et un titre au compte 21318/041 pour 526,20 € après avoir inscrit les crédits nécessaires au budget par le biais de la DM N°3

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Chapitre 041 article 21312 : 526,20 €	
Chapitre 041 article 21318 : 526,20 €	
Chapitre 21 article 2111 : -1052,40 €	
,	

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

6- Délibération Gaz redevance occupation du domaine public et redevance concession

Le maire expose que GrdF occupe le domaine public communal et à ce titre redevable de redevances. Il y a lieu de délibérer pour pouvoir encaisser les recettes établies pour l'occupation du domaine public et la redevance des concessions, soit pour cette année 904 € et 995 €.

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

7- Informations travaux rue 2 septembre 1944

Le maire explique que les travaux sont quasiment finis. Mme De Limerville se questionne sur le triangle rose, face à la rue du Moulin, couleur et emplacement jugés atypiques. M. Le Maire précise que c'est un élément décoratif pour renforcer l'entrée du village et signaler une priorité à droite. Certains riverains ne respectent pas le stationnement. Un courrier leur sera d'ailleurs adressé.

M. Govin souhaiterait que le garde-champêtre verbalise. Le maire indique que les riverains réagissent dans un premier lieu aux courriers qu'ils reçoivent.

D'ailleurs, récemment, des agissements peu cavaliers avaient été signalés. Le maire a convoqué la personne concernée et le malaise s'est dissipé, même s'il est à déplorer une polémique stérile lancée sur les réseaux sociaux.

8- Informations travaux bibliothèque

Les travaux avancent avec un bon rythme. Le gros œuvre et la charpente sont en cours. Le couvreur devrait intervenir très prochainement. Le projet bénéficie d'entreprises sérieuses jusqu'à présent. Le petit problème d'étanchéité entre le nouveau bâtiment et le mur existant va être solutionné par le charpentier et le couvreur.

Le maire signale au conseil qu'il a fallu abattre un arbre gênant le montage de la charpente. De plus, les branches auraient endommagé à long terme la nouvelle bibliothèque. Par prudence, l'arbre a été abattu et la souche rabotée.

9- Informations travaux ZAC

La voirie, le bordurage et les plantations sont en cours, le gaz est déjà branché. Des érables «acer Globossum » ont été plantés.



Des entreprises continuent de proposer des projets d'implantation, mais le choix n'est pas encore arrêté. Il y a de nombreuses pistes pour la moyenne surface et la très grande (plus de 30 hectares). Les réunions de chantier se tiennent tous les mercredis matin.

10- Informations travaux Station d'épuration (Ailly-Sur-Somme)

Le démontage des silos à boues, pylônes électriques et bassins de stockage a eu lieu. Des bassins et locaux techniques sont en cours de réalisation. Il va être nécessaire de poser 97 pieux, large de 50 cm et de plus de 15 mètres de haut pour ces constructions. Ces pieux, vides au départ, sont remplis pour être renforcés. Une toupie remplit deux pieux.

Les bassins d'aérobie vont être transformés en bassins de rétention pour les orages. Il faut s'attendre à 15 mois de travaux et il y a déià un mois et demi de retard.

10 bis- Informations autres travaux

Il va être demandé des devis pour un bordurage rue Casanova

Il a été demandé une intervention pour installer un éclairage dans les escaliers à la Licorne.

10 ter- Informations archivages

L'archivage commencé début janvier se termine. La fin de la mission prévue initialement fin février s'achèvera fin mai. En effet, la tâche fut plus longue et complexe. L'archivage est l'occasion de découvertes comme par exemple des dessins de l'église, de jolis plans, etc... Ils figureront d'ailleurs prochainement dans le Canard.

L'archivage est parfois jugé de manière ingrate, cependant Christine MAES agent recruté pour cette mission agit avec beaucoup de professionnalisme. Calme et posée, elle a su trier les documents essentiels en suivant les procédures officielles.

11- Délibération salaires animateurs 2016

Cette année, la directrice de centre sera Mme LOYER Emmanuelle et son adjointe Mme LAURENT Sophie. En effet, Mme LOYER vient de suivre sa formation de BAFD et doit, par conséquent, valider son deuxième stage pratique en étant directrice de centre.

Comme tous les ans, le conseil décide de la rémunération des animateurs. Le maire propose d'augmenter le salaire journalier d'1 €. Des conseillers proposent une augmentation liée à l'augmentation du coût du niveau de vie. Cependant, cette méthode n'a pas été retenue pour cette fois.

Tarification pour 2016:

Directeur de centre : 62 € Directeur adjoint : 56 €

Animateur Bafa/baignade : 51 €

Animateur Bafa : 49 € Animateur sans Bafa : 45 €

Vote: Pour: 13 - Contre: 0 - Abstention: 3 (M. Blondel, M. Fournet, Mme De Limerville)

Par ailleurs, l'an passé, un forfait avait été établi pour les animateurs encadrant les campings afin de prendre en compte notamment les heures de nuitées de camping.

La vacation forfaitaire nuitée à 38 € par nuit selon les critères suivants :

Séjour 5 jours/ 4 nuits : 5 vacations journées + 4 vacations nuitées soit 152 € Séjour 4 jours/ 3 nuits : 4 vacations journées + 3 vacations nuitées soit 114 € Séjour 3 jours/ 2 nuits : 3 vacations journées + 2 vacations nuitées soit 76 € Séjour 2 jours/ 1 nuit : 2 vacations journées + 1 vacation nuitée soit 38 €

Les heures concernées par cette vacation forfaitaire nuitée s'entendent de 19h à 7h, applicables aux agents communaux ainsi qu'aux animateurs extérieurs.

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

12- Feux d'artifice

Le feu d'artifice du 14 juillet s'annonce encore plus fantastique que les années précédentes pour le même prix, à savoir 3.700 € TTC.

Vote: Pour: 13 - Contre: 1 (Mme De Limerville) - Abstention: 1 (M. Housieaux)

13- Limiteur de son

Un limiteur de son a été installé dans la salle de l'Arcade. Il est en cours de réglage. Il ne sera désormais plus possible d'intensifier le son sous peine de coupure d'électricité. Si des alertes permettent d'être prévenus, au bout de la 5^{ème}, l'électricité est coupée définitivement et devra nécessiter l'intervention d'un technicien. Les conseillers

réfléchissent également à un système d'amende pour tapage excessif. Ils proposent que toutes les prises soient connectées au limiteur de son dans la salle. Ce sujet sera évoqué lors d'un prochain conseil.

14- Illuminations église

Le public a été satisfait même si l'on peut noter qu'il y avait un peu moins de monde qu'à Noël. La pluie et la date pendant les vacances pourraient en expliquer la raison. La pollution lumineuse (en l'occurrence la quasi pleine lune) a nui quelque peu à la projection.

Le spectacle a été offert par M. Eric Leplain.

A Noël, il y a eu un effet de surprise, le spectacle proposé en avril était peut-être moins explicite.

15- Protection anti-pigeons pour église

Des grillages devront être placés pour empêcher les pigeons de se nicher en bord de fenêtre. Il y a déjà des protections mais les pigeons parviennent tout de même à se poser tout au bord de la fenêtre.

Une protection sera également mise aux hublots.

16- Infos coût enseignement extérieur

L'enseignement catholique de Picardie réclame deux fois 531,92 € au titre de l'équilibre du financement « école publique/ école privée », contribution obligatoire selon 4 cas précis.

Or, la commune de Saint-Sauveur a toujours refusé de s'acquitter de ces frais.

17- Infos diverses

* Accès terrain Desmarais

Le chemin qui a été créé n'est pas sur le cadastre. Le maire de l'époque a pris un arrêté mais une erreur s'y était glissée. Un nouvel arrêté a été pris par le maire. M. Housieaux propose d'essayer de régler les choses à l'amiable et de faire confiance aux personnes en les autorisant à accéder à leur terrain. Le maire expose la situation en totalité (rendez-vous en mairie, échanges de mails, position de la préfecture) et rappelle qu'il autorise ces personnes à accéder à leur terrain pour transporter leur bois, sans aucune condition, en revanche, l'accès est limité le reste du temps.

* Poutre

Le maire a reçu un courrier l'alertant de la dangerosité de poutres concernant une maison se situant rue Maurice Thorez. Ce bien est entré dans le patrimoine communal, sans acte de vente (bien sans maître). Il a été proposé de construire un garage afin de sécuriser l'emplacement et donner un espace aux agents communaux.

* Réseaux des bibliothèques

Mme Licour relate les informations qu'elle a eues lors d'une rencontre des réseaux bibliothèques concernant le relais d'assistantes maternelles. Il faudrait que de nombreux élus se mobilisent le 12 mai afin que le projet RAM soit implanté à Ailly-Sur-Somme et non à Picquigny voire plus loin. A voir la loi NOTRe et le regroupement, le projet risque d'autant plus d'être abandonné après fusion. Il faut donc agir rapidement.

* Médailles

Remise des médailles le samedi 28 mai 2016 à 18h00

La séance est levée vers 23h00.

La date prévue pour le prochain Conseil :

- Le vendredi 27 mai 2016 à 20h30

Le Maire Gilles DELATTRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 MAI 2016 A 20 h 30 en Mairie de Saint-Sauveur, sous la Présidence de Monsieur DELATTRE Gilles, Maire.

Etaient Présents :

Messieurs BELLEBOUCHE, BOCQUET, BLONDEL, FOURNET, GOVIN, HOUSIEAUX, MÉRESSE Mesdames BOUTELEUX, DECERF, DESCAMPS, LELOIRE, LICOUR, De LIMERVILLE

Absents excusés :

Pouvoir: Mme DUMORTIER à Mme LELOIRE

M. Le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers et annonce le pouvoir en sa possession. Le compte rendu n'ayant pas pu être relu comme il est de coutume, quelques fautes de frappe et d'orthographe sont signalées et seront modifiées.

1- Candidature au jury d'assises

Un jury d'assises doit être constitué pour 2017 par tirage au sort parmi les électeurs du département. M. Le Maire ajoute que même désignées, ces personnes élues peuvent être révoquées par les avocats.

Sont tirés au sort sur la liste électorale ; ces candidats seront avertis par courrier

N° 365 : DELHOMMELLE Bruno 412 rue Maurice Thorez N° 1278 : FONTAINE Vincent 3 résidence du Moulin N° 782 : LEWICKI Gregory 85 rue du 2 septembre 1944

2- DM eau (emprunt agence de l'eau)

En 2011 une convention avait été signée avec l'agence de l'eau pour obtenir une subvention et une avance à hauteur de 27.930 €. Aujourd'hui, l'agence de l'eau a adressé la première échéance de remboursement. La trésorerie s'est aperçue que la participation financière de 27.930 € avait été passée en 7011 (Recettes eau) au lieu de 167 « emprunt » lors de la réception en 2014. D'ailleurs, M. Le Maire précise que seuls 11.970 € concerneraient l'emprunt, le reste étant des subventions (2 x 7.980 €).

Il y a donc lieu de procéder à une décision modificative afin de régulariser cette ligne comptable et pouvoir mandater la première échéance de 598 €.

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

3- Délibération fusion des intercommunalités

Lors de la dernière réunion de conseil, il avait été abordé le projet de fusions, le préfet laissant 75 jours aux collectivités pour se positionner et donner leur accord sur le projet de périmètre. De nombreux membres du conseil estiment être mis devant le fait accompli. Mme Licour s'interroge sur la portée du « non », va-t-il être entendu ?

M. Le Maire précise les propos de M. Billot, à savoir à moyen terme le niveau des intercommunalités s'élèvera à 50.000 personnes.

Vote: Pour: 0 - Contre: 11 - Abstention: 4 (M. Delattre, Mme Bouteleux, Mme Descamps, M. Fournet)

4- Charte avec Somme Numérique

5-Devis pour 2 TBI (tableaux blancs interactifs) à l'école

M. le Maire a eu une réunion avec des intervenants de Somme Numérique afin d'équiper l'école primaire de Tableaux Blancs Interactifs (TBI). Grâce à cette installation, les enfants auront accès au petit robert, à leurs carnets de note, à des cours, des cahiers de texte, etc...

Le coût est de 9 € par élève et par an, soit environ 450 €.

Il y aurait 2 classes concernées pour cette année, peut-être que d'autres TBI seront installés dans les prochaines années. La formation est assurée par une personne du rectorat et n'est pas facturée. Le devis proposé comprend 2 ordinateurs portables et 2 TBI pour 5.200 € HT.

Il y a lieu de voter pour autoriser M. le Maire à signer la charte et les devis, et la possibilité du groupement de commandes.

Vote pour la charte

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

Vote pour adhésion au groupement de commande

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

Vote pour l'achat de 2 TBI

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

6- Devis pour un feu d'alerte

Il avait été question de renforcer la sécurité au carrefour de la rue du 2 septembre 1944. Des panneaux de priorité à droite sont déjà positionnés mais ils ne suffisent pas forcément. Le département n'aidera pas financièrement puisque c'est la collectivité qui souhaite améliorer la sécurité. Un devis a été demandé pour un feu d'alerte à Signature (2.436,20 € HT). Cependant, les conseillers estiment qu'il n'y a pas lieu de privilégier ce carrefour plutôt qu'un autre.

L'autre solution serait un radar pédagogique. Il capte la vitesse des véhicules à 100 mètres environ. Il serait possible de le déplacer même si le système d'attache se révélait compliqué.

Par conséquent, des devis vont être demandés pour l'achat de 2 radars pédagogiques.

7- Devis travaux rue Danièle Casanova

Les sociétés Eiffage et Colas ont été sollicitées pour des travaux d'enrobés rue Danièle Casanova. Cependant, les matériaux utilisés ne sont pas les mêmes (grave émulsion et enrobés) et les mètres linéaires différent également. Au vu de ces informations, il va être demandé un nouveau devis à Colas.

Eiffage 41.997,20 € HT

Colas 38.127,74 € HT + 7.000 € HT (enrobés)

Ce devis est le mieux disant puisqu'il prend en compte le traitement de l'eau pluviale (avaloir, tampons, regards)

Le choix du conseil municipal se porte sur le mieux disant à savoir : Colas

Vote: Pour: 15-Contre: 0-Abstention: 0

Ces travaux ne seront pas subventionnés pour répondre à M. Méresse.

8- Informations travaux

* Bibliothèque

Travaux en cours, le chantier se déroule bien. La couverture est finie. Les portes et fenêtres seront posées la semaine prochaine. Le déplacement de la ligne téléphonique prévu de 6 mètres l'a été mais de 4 mètres seulement.

* Rue du 2 septembre

*Réception

La réception de ce chantier a eu lieu le 18 mai. Cependant, une dalle podotactile est descellée. La société Eiffage viendra la consolider prochainement. Les places de parking sont peu utilisées et de toute façon il est toujours possible de se garer sur la place Maurice Blondel.

* Tampons

Le produit utilisé aurait gelé et s'effrite provoquant des trous dans la voirie. D'ailleurs, dimanche, une voiture a eu les 2 iantes endommagées.

* Station d'Ailly

Coulage du bassin d'aération (180 m³ de béton). Création du socle pour le bâtiment de service.

*7AC 2

La voirie et le bordurage sont en cours. Les candélabres à LED sont posés, leur couleur est le RAL 7015, gris argenté, celle des candélabres du village

Pour information le premier permis de construire a été accordé pour LM Aventure. Comme c'est un « ERP », établissement recevant du public, il est soumis à de nombreux contrôles d'un point de vue urbanisme (accessibilité par exemple).

Mardi prochain aura lieu une nouvelle réunion pour recevoir de nouvelles sociétés qui souhaitent s'implanter sur la ZAC2. Les critères sont la crédibilité de l'entreprise et leur offre de service (pas de vente).

9- Estimation friche Delavière

La vieille ferme Delavière près du cabinet médical occupe un terrain d'une superficie de 2.217 m² en pente, avec un ravinement prononcé. Les bâtiments sont très vétustes et contiennent de l'amiante. Le démontage s'élèverait à 30.000 € environ. Il faudrait par ailleurs traiter les eaux de pluie et consolider la bâtisse par des murs de soutènement.

Cette acquisition offre une belle opportunité puisqu'il y a 36 mètres de façade pour faire des places de parking.

L'estimation du notaire se monte à 95.000 €, sans compter les frais notariaux et les travaux de désamiantage.

M. Housieaux souhaiterait raisonner sur plan afin de pouvoir se projeter plus facilement. M. Blondel souligne qu'il faut saisir cette occasion pour la commune.

Vote: Pour: 13 - Contre: 1 (M. Housieaux) - Abstention: 1 (M. Govin)

10- Informations friche Vast

La situation était complexe car la commune n'avait pas les titres de propriétés. Le notaire semble pouvoir résoudre le problème. Une vente va être proposée en priorité aux riverains lorsque la mairie aura les titres de propriété.

Lors du dernier conseil, il avait été évoqué la construction éventuelle d'un garage communal mais c'était par manque de titre de propriété. Avec les titres de propriété, il est plutôt envisagé de vendre.

11- Informations archives

Le maire signale qu'il reste une quinzaine de jours de travail. Les dernières boîtes sont les plus complexes puisqu'elles concernent les permis de construire et l'urbanisme. M. Blondel réitère ses propos sur la qualité de travail de Mme MAES.

12- Informations scolarité

Amiens Métropole et les écoles privées nous demandent la contribution des frais de scolarité pour des enfants de Saint-Sauveur dont les parents ont fait le choix de scolariser ailleurs. En l'occurrence, l'école de la Sainte-Famille réclame 531,92 €. Mais le maire refuse toujours de s'acquitter de cette somme, les enfants pouvant être scolarisés dans le village. Il faut éviter une fermeture de classe.

13- Informations lave-vaisselle

Pendant le pont de l'Ascension, le lave-vaisselle de la vieille école est tombé en panne. Des dépanneurs ont été appelés en urgence, dans l'incapacité de venir. Par conséquent, il a été décidé de racheter un lave-vaisselle afin d'assurer tout le confort dans la salle. Coût de l'appareil : 1.650 €HT. Il s'agissait de la carte mère. Les deux sont à la vieille école.

14- Informations recensement 2017

L'INSEE nous informe du lancement de la campagne de recensement 2017 qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.

Désormais, chaque personne recensée pourra répondre aux questionnaires par internet.

Il y a lieu de nommer avant le 10 juin 2016 un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation et de la réalisation du recensement. Le Maire propose Karine Delahaye. Les agents recenseurs seront Aurore Brébant. Corinne Guenet et Marie-Hélène Raset.

15- Débat pour prime

Mme Guenet a adressé une lettre à M. le Maire concernant l'obtention de la NBI, qu'elle réclame depuis novembre 2015. Le maire et des conseillers avaient rencontré cet agent en présence d'un syndicaliste. Des informations complémentaires étant attendues nous ont été adressées récemment, car le centre de gestion de la Somme ne disposait pas des éléments souhaités.

Il a été proposé une circulaire d'informations émanant du centre de gestion de la Saône-et-Loire qui liste les possibilités d'octroi de la NBI : « secrétaire à titre exclusif et avec obligations spéciales notamment en matière d'horaires ». M. Govin se propose de se charger de ce dossier. Ce sujet sera abordé lors d'un prochain conseil.

16- Clôtures

Un habitant a proposé d'uniformiser le grillage entre l'école maternelle et son habitation sur le territoire communal. Cette séparation étant mitoyenne, un devis a été demandé auprès de Terspective à hauteur de 1.054 € HT pour 17 mètres linéaires.

Vote: Pour: 14 - Contre: 0 - Abstention: 1 (M. Blondel)

Clôture terrain de football

Des arbres ont été abattus au terrain de football car ils devenaient dangereux. Il est proposé de clôturer, ce qui représente 75 mètres linéaires pour un montant de 3.300 € HT.

Vote: Pour: 14 - Contre: 0 - Abstention: 1 (M. Blondel)

C'est l'occasion de clôturer le terrain en totalité, soient 130 mètres linéaires à 44 € HT le mètre linéaire.

Vote: Pour: 14 - Contre: 0 - Abstention: 1 (M. Blondel)

17- Questions diverses

Le maire informe que le 16 juillet il y aura un semi-marathon qui partira d'Amiens pour aller à Samara.

Mme Licour demande des informations sur la réunion qui a eu lieu le 12 mai concernant le relais d'assistantes maternelles. Le maire explique que ce point n'avait pas été inscrit à l'ordre du jour. Les deux sites pressentis sont Ailly-Sur-Somme ou Picquigny.

La séance est levée vers 23h00.

La date prévue pour le prochain Conseil :

- Le vendredi 1er juillet 2016 à 20h30

Le Maire Gilles DELATTRE



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 1^{ER} JUILLET 2016 A 20 h 30 en Mairie de Saint-Sauveur, sous la Présidence de M. DELATTRE Gilles, Maire.

Etaient Présents :

Messieurs, BLONDEL, FOURNET, GOVIN, HOUSIEAUX, Mesdames BOUTELEUX, DECERF, LELOIRE, LICOUR, de LIMERVILLE, DUMORTIER

Absents excusés:

Pouvoir : Mme DESCAMPS à Mme DECERF M. MERESSE à M. FOURNET M. BELLEBOUCHE à M. GOVIN M. BOCQUET à M. BLONDEL

M. Le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers et recueillir les rectifications si nécessaires dans le compte rendu du 27 mai 2016, M. GOVIN demande la suppression du paragraphe 15. Quelques fautes de frappe et d'orthographe sont signalées et seront modifiées.

1- Rapport annuel TRINOVAL 2015

Le ramassage des ordures ménagères concerne 100 000 habitants sur les départements Somme et Oise. Ce territoire est couvert par quatre déchetteries. La déchetterie de la Chaussée-Tirancourt a enregistré 29.696 passages en 2015. Le recyclage se fait correctement sur notre secteur. Les matériaux et lieux de recyclage :

- les boîtes d'aluminium à Compiègne,
- les papiers journaux à Grand-Couronne,
- les métaux ferreux à Dunkerque ARCELOR,
- les briques alimentaires à Laval-sur-Vologne
- les plastiques sont retraités à Verdun et Colmar,
- les cartons d'emballage sont recyclés à Contoire-Hamel,
- le verre à Reims.

Les déchets verts ne peuvent être mis en décharge « ultime » (qui ne peut plus être traité).

Les ateliers pour enfants réalisés par des ambassadeurs du tri ont concerné 5 155 personnes. Le centre de tri de Thieulloy-l'Abbaye a reçu 1 188 visites.

La redevance était en 2015 de $112,50 \in TTC$ (1 personne) (25 ∈ TTC (2 personnes et +) 190,05 ∈ TTC (1 résidence secondaire) Pour les professionnels 204,50 ∈ TTC (1 passage hebdomadaire) 274.09 ∈ TTC (2 passages).

2- Rapport d'activité de concession gaz 2015

M. le Maire expose le compte rendu d'activité gaz pour 2015. Il donne les chiffres-clés et informations relatives à la concession gaz :

- 2 nouveaux raccordements gaz
- 5 764 Mwh acheminés
- 7 552 mètres de réseau
- 373 compteurs domestiques actifs
- 376 clients du réseau
- 556 359 € valeur initiale des ouvrages en concession
- 30 ans : durée du contrat.
- 93 608 € en recettes d'acheminement donc 936 € de redevance pour la commune
- 59 mètres de réseau surveillés
- 01/07/2002 date d'entrée en vigueur du contrat
- 99,20% d'interventions sécurité gaz en moins d'une heure
- 5 693 € valeur des ouvrages en concession mis en service en 2015.

3- Devis de la société d'informatique

Le Maire présente les devis de MIle Aurore SCHMIDT concernant la création du site informatique de la commune. Pour les modifications et la création d'un contenu de 20 pages, les deux devis s'élèvent à 1.200 €.

Vote: pour 15

4- Devis remplacement de camion

Le camion, qui a une quinzaine d'années, commence à avoir des pannes à répétition. Il y a donc lieu de songer à le remplacer. Des devis ont été sollicités. Pour l'instant un seul nous est

If y a donc lieu de songer a le remplacer. Des devis ont ete sollicites. Pour l'instant un seul nous est parvenu du garage Carpentier (26.040,16 € TTC). Dans l'attente, le sujet sera traité prochainement.

5-Enterrement des réseaux

M. le Maire a demandé l'effacement des réseaux pour les rues Roger Salengro, Pierre Brossolette et impasse Guy Moquet. Ces travaux consistent en la mise sous terre des réseaux électriques, téléphoniques et des câbles d'alimentation. De nouveaux candélabres à LED, avec possibilité de régler l'intensité la nuit et donc d'en réduire la consommation, seront installés.

L'estimation de la FDE (Fédération Départementale pour l'Energie) est :

- 120.750 € HT réseaux électriques
- 50.400 € HT réseaux téléphoniques

- 71.120 € HT candélabres

La participation de la Commune sera de :

- 66.412 € HT basse tension
- 30.240 € HT téléphone
- 44.800 € HT éclairage public

Vote: 15 pour

Ces travaux sont programmés pour 2017 et permettront d'envisager un aménagement paysager dans certaines de ces rues.

6- Informations vacances

Les vacances d'été des secrétaires ont été planifiées : Corinne au mois de Juillet, Karine en Août.

Un événement imprévu est venu contrarier le planning. Karine doit se faire opérer le 30 Juin pour une intervention assez délicate qui nécessitera une période de repos.

Afin d'assurer une permanence le matin en mairie M. le Maire propose de prolonger le contrat de Christine MAËS, durant l'absence de Karine. Celle-ci était chargée de l'archivage auparavant.

Vote: 13 pour

7- Informations sur la friche Delavière

M. le Maire expose que l'avocat, chargé de la transaction par M. Delavière, refuse l'offre de 95 000 € faite par la Mairie pour l'acquisition en l'état de cette masure.

Un débat s'instaure au sujet de l'utilisation de cet espace et M. Housieaux ne trouve pas judicieux de faire un parking à cet endroit.

Rectificatif apporté par M. Housieaux :

8- Informations inondations

Les travaux qui ont été réalisés pour déconnecter les eaux pluviales montrent leur efficacité dans la partie haute du village.

M le Maire relate les quelques incidents qui subsistent dus à la pluviométrie importante, à savoir :

- Intervention des pompiers pour 40 cm d'eau dans le sous-sol d'une maison rue Jules Verne.
- et 10 cm d'eau sur le terrain de la maison voisine.
- Au CFA: intervention des pompiers pour 20 cm d'eau dans les locaux.
- Rue Danielle Casanova de l'eau dans le sous-sol d'une maison.
- Rue Roger Salengro : de l'eau qui dévale par le jardin.
- La Hulotte : étang dans le bas du lotissement.

Concernant le lotissement la Hulotte, M. le Maire rappelle qu'un devis avait été signé en 2014 avec EIFFAGE pour réaliser des travaux afin de remédier à ces problèmes. M. le Maire précise qu'il a repris contact avec l'entreprise, les travaux devraient être réalisés cet été.

Concernant les autres problèmes et en observant la carte de gestion des eaux pluviales, il semblerait que cette eau arrive par le parc du château via l'impasse du château mais surtout de l'extrémité de la rue du 2 Septembre au niveau de la rue du Moulin.

Des travaux de déconnexion des eaux pluviales ont été conseillés mais devraient se faire en relation avec un lotissement futur : il y a nécessité d'acquérir des terrains pour les réaliser.

9- Informations ZAC

Les travaux de voirie sont pratiquement réalisés. Les candélabres posés. Les aménagements paysagers sont en cours. Déjà deux permis de construire ont été signés pour VP Transport et SAS Marchand Immo (LM Aventure).

Une douzaine de parcelles a déjà été attribuée et le comité de pilotage (membres de l'intercommunalité et de la mairie de Saint-Sauveur) reçoit régulièrement des entreprises pour une éventuelle implantation (4 seront reçues le 7 juillet en Mairie).

10- Informations bibliothèque

Le bâtiment mis hors d'eau est maintenant clos. L'habillage de briquettes de parement est en cours. L'isolation intérieure, le placo et l'électricité suivent leur progression. Les branchements électrique, téléphonique, eau et gaz interviendront prochainement.

11- Informations station d'Ailly

Les travaux se déroulent correctement. Le bassin biologique et le clarificateur sont en cours d'élévation. La dalle des locaux techniques a été installée sur pieux et longrines.

12- Informations Commission de Sécurité

Suite au passage de la visite de sécurité, des travaux ont été nécessaires pour la mise aux normes des locaux de la vieille école (contrôle gaz, électricité et Système Sécurité Incendie). Il était entre autres nécessaire d'installer une alarme avec flash lumineux pour les malentendants dans les sanitaires handicapés.

La commission de sécurité, réunie en préfecture, a donné un avis favorable.

La Mairie a demandé la visite de sécurité pour l'école Jacques Prévert qui accueille le centre de loisirs afin de répondre à la demande de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Ce bâtiment a reçu l'avis favorable de la commission.

13- Devis sièges église

Lors de l'inventaire du mobilier de l'église stocké dans le grenier de la mairie, établi avec Albéric de Limerville, des sièges, fauteuils et prie-Dieu ont été retrouvés en mauvais état. Une restauration s'impose. Un devis présenté par le tapissier Daussy s'élève à 680 € HT.

Vote: 15 pour

14- Informations diverses

M. le Maire fait part d'une lettre émanant d'un avocat pour le terrain Demarais et d'une mise en demeure pour y permettre un accès permanent au sentier autour de la base.

15- Programme du 14 Juillet

M. le Maire présente le programme du 14 Juillet de l'année dernière et propose de le reconduire.

17- Questions diverses

M. Blondel fait part au Conseil de demandes formulées lors du Conseil d'Ecole :

- grillage de protection autour d'un bassin dans le terrain jouxtant l'école,
- miroir à la sortie de l'impasse du Château.
- demande d'un composteur.

M. le Maire signale le grand nombre de personnes (29) né en 1951.

La séance est levée vers 23h00.

La date prévue pour le prochain Conseil :

- Le vendredi 2 Septembre 2016 à 20h30

Le Maire Gilles DELATTRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2016 A 20 h 30 en Mairie de Saint-Sauveur, sous la Présidence de M. DELATTRE Gilles, Maire

Etaient Présents :

Messieurs BELLEBOUCHE, BLONDEL, FOURNET, GOVIN, MERESSE
Mesdames BOUTELEUX, DECERF, DESCAMPS, LELOIRE, LICOUR, de LIMERVILLE, DUMORTIER

Absents excusés : M. BOCQUET

Pouvoir : M. HOUSIEAUX à Mme de LIMERVILLE

M. Le Maire excuse M. Bocquet et précise qu'il a un pouvoir de M. Housieaux pour Mme de Limerville. Le compte rendu a été adressé à tous les conseillers. Mme de Limerville précise qu'elle avait adressé une remarque concernant le 4^{ème} paragraphe. Suite à l'orage, beaucoup d'eau a ruisselé. Il a fallu faire face. Des conseillers attestent avoir eu de l'eau dans leur jardin ou leur garage. Ce n'est pas une résurgence. L'eau est tombée en grandes quantités et n'a pu s'infiltrer dans les terres ruisselant et provoquant des dégâts.

1- Devis remplacement camion

Le camion de la collectivité n'est plus opérationnel. Des devis ont été sollicités auprès de garagistes. Les conseillers précisent qu'il faut veiller au bon entretien des véhicules. L'idée d'acheter un véhicule d'occasion a été abandonnée. La reprise de l'ancien camion va être négociée lors de l'achat mais il ne vaut plus rien puisqu'il a au moins 15 ans. Après étude du tableau proposé par le maire, le choix se porte sur Citroën, un Jumper benne du garage Carpentier pour 26.040,16 €

Vote: Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

2- Avenant au contrat de concession de l'eau

La mairie a reçu un courrier de Veolia proposant un avenant au contrat de concession de l'eau, suite à une évolution règlementaire liée aux lois Warsmann, Brottes et Hamon. Celle-ci amène l'intégration de nouvelles règles de dégrèvement des factures d'eau, en cas de surconsommation liée à une fuite en partie privative, notamment l'interdiction d'interrompre la fourniture d'eau en cas d'impayé, quelle que soit la situation financière de l'abonné.

Toutefois, le concessionnaire a des charges supplémentaires grevant l'économie des services de Veolia, observant une progression de 60% d'impayés de 3 mois et plus. Un avenant comportant une cotisation supplémentaire pour dédommager le distributeur est proposé à tous les abonnés.

M. Govin précise qu'il a été choisi un concessionnaire (aussi appelé fermier), c'est donc à ce dernier de gérer le souci des impayés. Cependant, M. le Maire précise que depuis la signature du contrat, les choses évoluent et Veolia a de nouvelles obligations non envisageables initialement. M. Méresse rejoint M. Govin et demande les enjeux réels si la commune ne signait pas l'avenant. M. Blondel précise que les lois ont changé et qu'il n'y aura pas forcément le choix, donc une augmentation de coût de service.

Afin que chaque conseiller prenne la mesure de l'avenant, il est décidé de reporter le vote de ce point.

3- Information PLUI

Une réunion avec les membres de la commission PLUI s'est déroulée à propos du potentiel foncier de la commune, analyse rendue par l'étude Verdi, afin de déterminer par la suite les futures constructions. Un plan est distribué et l'on peut y voir les rues Henri Sené, du 2 septembre et d'Hédicourt, zones potentiellement constructibles.

Les bâtiments du château auraient également pu faire l'objet d'un projet de réhabilitation pour le corps de ferme. Il faudra également intégrer à l'enveloppe urbaine l'extension du cimetière.

4- Information vente de maisons

M. le Maire informe sur le nombre ventes de maison en période estivale : maisons Houiller, Fatoux, Lassal, Huyssen, Grepois (Magnier), Fayenemby, Belghazi, Porquet, Marcaille, Fauchois. Par ailleurs, il y a eu transfert de permis pour la zone concernant LM Aventure et ABD Finances.

5- Information concernant la friche Delavière

L'offre à hauteur de 95.000 € a été refusée. Une nouvelle offre d'un montant de 104.000 € est proposée sans suite pour l'instant. Il serait envisageable d'effectuer le traitement des eaux pluviales dans cette zone par le biais de subventions de l'agence de l'eau.

Il y a une marge de négociation mais pour l'instant le dossier est en attente.

6- Information bien sans maître

La maison dénommée « Vast » est délaissée depuis un moment. Le Maire a pris rendez-vous avec le notaire afin de régulariser la situation. Il s'avère qu'entre temps, le notaire a reçu une demande de succession d'un parent éloigné. Cette demande pourrait donc reporter les projets de réhabilitation. La commune attend les informations du notaire.

7- Informations travaux rue Casanova

Les travaux d'installation d'une tranchée drainante ont été réalisés cet été et, globalement, il y a un bon retour. Cependant, plusieurs riverains auraient aimé que ces travaux se poursuivent jusqu'au bout de la rue. De futurs travaux seront à prévoir à moyen terme.

Parallèlement, il y a eu de petits ajustements au niveau de la maison de M. Baron, où un dos d'âne et une tranchée de pierre ont été réalisés pour assurer la sécurité. Le devis s'élevait à 4.800 € HT.

Vote: Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

8- Informations travaux rue des Courlis

Les travaux, commandés en 2014, ont enfin pu voir le jour. Ils se sont situés en bas du lotissement Bergeronnette. Les récentes grosses pluies ont pu tester le bon fonctionnement et il s'est avéré que l'infiltration des eaux s'effectue normalement.

9- Informations Bibliothèque

Les travaux avaient pris un rythme de croisière mais ils se sont ralentis au mois d'août par la fermeture d'entreprises pour congés payés. Les concessionnaires pour le gaz, l'électricité ou le téléphone sont venus se raccorder au réseau. La commune a fait le choix de rester chez GrdF (devenu Engie). Le gaz est d'ailleurs installé mais pas encore branché. En revanche, France Telecom ne répond pas aux sollicitations de la commune.

Les travaux ont repris, le planning avait initialement prévu 10 mois, mais le déplacement de la canalisation de gaz a eu pour conséquence de les retarder.

Par ailleurs, la trésorerie de Picquigny a posé problème durant les vacances sur les mandatements car les documents précisaient « trésorerie de Saint-Sauveur ». C'est pourquoi, il a fallu corriger en « trésorerie de Picquigny – Mme Habare ».

10- Informations ZAC

Les travaux avancent correctement mais il est à déplorer des vols. Tous les câbles de raccordement des candélabres (plus de 3 km) ont été dérobés. Par ailleurs, chez Easy Logistique ce sont 80 m de clôtures qui ont disparu. Le premier terrain acheté par LM aventure lui permet de commencer les travaux. VP Transport s'apprête à débuter son implantation. Une autre entreprise souhaiterait entre 6 et 10 ha, les contacts se poursuivent.

11- Informations STEP et aire à boues

Bon avancement également sur ce chantier. Le chef de travaux est un bon professionnel. Le génie civil de la nouvelle station est pratiquement terminé.

Le bâtiment de l'aire de boues démarre lundi. Il y a un fort décapage à prévoir avant de procéder aux fondations. Il faudra d'ailleurs prendre un arrêté pour la vallée Joliette durant le décapage.

Il y aura le transfert du réseau avant achèvement complet de la station de Saint-Sauveur.

12- Informations vacances

La période des vacances fut particulière car il fallait pallier les absences d'agents :

- Karine D. a dû subir une opération délicate (un mois d'arrêt et un mois de convalescence)
- Corinne, en vacances en juillet, a été hospitalisée à la fin de celles-ci avec arrêt 15 jours début août
- Hubert a été arrêté d'urgence par son médecin jusqu'en avril 2017, date de sa mise en retraite
- Véronique reviendra après un arrêt de grave maladie avec une restriction : ne pas porter de charges lourdes de plus de 5 kg
- Karine B. a également subi une opération et ne peut pas porter de lourdes charges non plus.
- Lydie pallie les absences des agents jusqu'à la fin septembre.

Il faut souligner l'énorme travail de Christine durant cette période, qui a su s'adapter et donner entière satisfaction.

13- Informations rentrée des classes

La rentrée s'est bien passée avec 3 inscriptions de dernière minute en maternelle portant à 41 le nombre d'élèves.

Pour l'école primaire on compte 4 classes de 21 enfants avec 2 nouvelles institutrices : Mme Gaudriller et Mme Licette.

Il est à noter qu'avec les récents événements, les mesures de sécurité se sont accrues. Le plan Vigipirate est renforcé et il est rappelé que toute présence statique devant les écoles est interdite.

Les branchements pour le TBI seront bientôt effectués et les tableaux blancs interactifs arriveront d'ici une quinzaine de jours.

Les TAP reprennent avec un nouveau professeur de sport (Benjamin). Sinon, il y a toujours Cluedo, théâtre avec Stéphane, cuisine avec les agents communaux, gym avec Yoan, aide aux devoirs et chorale avec les institutrices.

La séance est levée vers 22h30.

La date prévue pour le prochain Conseil :

- Le vendredi 7 octobre 2016 à 20h30

Le Conseil Municipal

Le Maire
Gilles DELATTRE
DE S

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2016 A 18 h 30 en Mairie de Saint-Sauveur, sous la Présidence de M. DELATTRE Gilles, Maire.

Etaient Présents :

Messieurs BELLEBOUCHE, BLONDEL, BOCQUET, FOURNET, HOUSIEAUX, MERESSE Mesdames BOUTELEUX, DECERF, DESCAMPS, LELOIRE, LICOUR, de LIMERVILLE, DUMORTIER

Absents excusés : M. GOVIN

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de M. le Préfet acceptant la démission au poste d'adjoint de Mme Marie-Christine DESCAMPS.

M. le Maire remercie celle-ci pour le travail accompli à ce poste d'adjointe depuis son élection et comprend qu'elle arrête pour raisons de santé cependant elle reste au sein du Conseil Municipal. De même, elle souhaite démissionner également de son mandat de déléguée communautaire.

1- Délibération pour le remplacement d'un adjointe

M. le Maire demande au conseil s'il y a lieu de pourvoir au remplacement de l'adjoint démissionnaire.

Vote: Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 1

2- Vote pour le choix d'une adjointe (parité)

M. le Maire précise qu'en raison de la parité imposée il y lieu d'élire une personne du sexe féminin et demande s'il y a des candidates.

Mme Claudine LICOUR se propose

Vote: Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 1

Mme LICOUR sera 4^{ème} adjointe et Mme DECERF devient 3^{ème} adjointe.

3- Election d'une déléguée communautaire

En raison de la parité et du tableau lors de l'élection municipale, c'est Mme LICOUR qui est pressentie pour ce poste.

Mme LICOUR est candidate.

Vote: Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 1

4- Information Friche Delavière

M. le Maire communique à l'assemblée le courrier de Me Louette, chargé d'affaires de M. Delavière, faisant état de la demande de 191.000 € pour cette friche.

Manifestement, ce chargé d'affaires ne s'est pas rendu sur place pour estimer ce bien. Son calcul est simpliste : 2.210 m² à 100 €/m² duquel il faut défalquer la démolition.

221.000 - 30.000 = 191.000 €

Le terrain est inconstructible sur les 2/5 (zone Uj) et en pente sur les 3/5, créant un ruissellement nécessitant la construction d'un mur de soutènement.

Au vu de tous ces éléments, l'offre de 104.000€ est maintenue et semble tout à fait appropriée.

5- Information ZAC

Un troisième permis a été déposé par SENVION (maintenance d'éoliennes) et le projet est présenté à l'assemblée. Le chantier a commencé pour la construction du bâtiment et l'aménagement du terrain de VP transport, porté par ABD Finances.

La séance est levée vers 19h30.

La date prévue pour le prochain Conseil :

- Le vendredi 7 octobre 2016 à 20h30

Le Maire Gilles DELATTRE

Le Conseil Municipal

104

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 OCTOBRE 2016 A 20 h 30 en Mairie de Saint-Sauveur, sous la Présidence de M. DELATTRE Gilles, Maire.

Etaient Présents :

Messieurs BLONDEL, FOURNET, GOVIN, HOUSIEAUX, MERESSE Mesdames BOUTELEUX, DECERF, DESCAMPS, LELOIRE, LICOUR

<u>Absents excusés</u> : M. BELLEBOUCHE donne pouvoir à Mme LICOUR ; M. BOCQUET à M. BLONDEL ; Mme DUMORTIER à Mme LELOIRE ; Mme de LIMERVILLE à M. HOUSIEAUX

M. le Maire accueille les conseillers et annonce les pouvoirs qu'il a reçus. Aucune remarque sur le compte rendu du conseil précédent, il est adopté. En revanche, M. Housieaux signale qu'il avait adressé un e-mail pour apporter des précisions sur le point n° 7 du compte rendu de juillet. M. Housieaux ne trouvait pas judicieux l'installation d'un parking à cet endroit. J'ai contesté le bien-fondé de l'utilisation d'une telle somme (150 000 à 200 000 euros in fine) pour l'aménagement d'un parking qui n'apportera rien au village, en particulier au niveau de son développement économique. Il serait bien plus judicieux, mais aussi plus difficile je le reconnais, d'utiliser cet argent pour favoriser l'installation d'un boulanger ou mettre en place une maison médicale pour essayer de pérenniser l'offre de soins »

1- Tarifs concession cimetière

La mairie de Saint-Sauveur s'est dotée d'un logiciel afin de gérer le cimetière. Il permet d'avoir une vue d'ensemble des caveaux, des acquéreurs et des défunts. Cependant, le logiciel n'a pas la possibilité d'avoir une grille tarifaire très développée. C'est pourquoi il y a lieu de revoir les tarifs afin qu'ils puissent être enregistrés.

Columbarium

Emplacement pour 30 ans : 400 € Emplacement pour 50 ans : 600 €

Emplacement à perpétuité : 1.500€ (+ frais d'enregistrement)

Jardins d'urnes

Emplacement pour 30 ans : 250 € Emplacement pour 50 ans : 300 €

Emplacement à perpétuité : 760 € (+ frais d'enregistrement)

Concessions sur terrain

Emplacement pour 30 ans pour 2,5m²: 150 € Emplacement pour 30 ans pour 5m²: 300 € Emplacement pour 50 ans pour 2,5m²: 180 € Emplacement pour 50 ans pour 5m²: 360 €

Emplacement à perpétuité pour 2,5m² : 1.550 € (+ frais d'enregistrement) Emplacement à perpétuité pour 5m² : 3.000 € (+ frais d'enregistrement)

Les frais d'enregistrement feront l'objet d'un titre particulier.

Vote: Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

2- Paiement des congés payés

Pour des raisons de service ou de maladie, des agents n'ont pas eu l'opportunité de prendre leurs congés. Aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit le versement d'une indemnité compensatrice lorsque le fonctionnaire n'a pas pris ses congés annuels. Le maire propose une indemnité pour un agent partant en retraite et n'ayant pas la possibilité de prendre ses congés avant de partir.

Vote: Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Pour les autres agents, il a été convenu de leur payer des congés afin d'en solder un maximum avant la fin de l'année.

Vote: Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

3- Délibération pour dissolution ou non du CCAS

Par courriel en date du 21 septembre, la perceptrice nous a alerté que la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe) supprime dans son article 79 l'obligation pour les communes de moins de 1.500 habitants de disposer d'une CCAS. Cette mesure permettrait de supprimer, selon la trésorerie, des obligations annuelles parfois lourdes. Si le CCAS devait être dissous, c'est la commune qui reprendrait la compétence.

Le maire expose cependant que le CCAS a toute légitimité à exister à Saint-Sauveur. De nombreuses actions sont menées et des personnes extérieures y sont très actives.

Tout le conseil s'accorde pour garder actif le CCAS.

Vote: Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

4- Devis illumination

La commune de Saint-Sauveur a bénéficié des talents de l'entreprise SEV Sonorisation et de M. Leplain. Il s'est investi à offrir par deux fois un spectacle d'illuminations sur l'église. La première prestation avait réellement créée la surprise.

Aujourd'hui, M. Leplain propose un nouveau spectacle « visuel mapping de fin d'année » à hauteur de 3.755 €. Le conseil reconnait la qualité du spectacle et des efforts fournis mais ne souhaite pas renouveler l'expérience en fonction du prix proposé. Toutefois, M. Blondel regrette cette décision puisque c'est une prestation qui aurait tout de même animé le village.

Vote: Pour: 2 Contre: 10 Abstention: 3

5- Info fusion communautés de communes

Le maire distribue un document de travail concernant le fondement de la nouvelle communauté dénommée « communauté de communes Nièvre et Somme ». Pour l'instant 38 communes sont concernées. Certaines souhaitent se rapprocher d'Amiens, d'autres de Poix. Rien n'est encore figé. La nouvelle communauté aura des compétences obligatoires. D'ailleurs, à ce propos, M. le Maire a déjà exprimé son désaccord quant à l'aménagement des aires des gens du voyage qu'il ne souhaite pas sur la commune de Saint-Sauveur.

Toute une partie culturelle va également être développée comme une médiathèque, espace musical, etc...

Cependant, il a été observé des disparités d'une commune à une autre. Certaines bénéficient de beaucoup de services (emplois verts, ...), d'autres ont des actions culturelles développées. Le futur président de la nouvelle communauté a déjà annoncé un nivellement par le haut, que ce soit pour les services, les compétences mais aussi les taxes.

Le personnel des communautés de communes actuelles ne sera pas évincé et devrait permettre un travail commun.

Le document de travail est encore à l'étude.

6- Info terrain Démarais

Par courrier en date du 20 septembre, le greffe du tribunal a assigné en justice M. le Maire concernant le terrain Démarais. Le maire diffuse une image de Saint-Sauveur avant et après. Sur l'image de

1965, il est à noter que les étangs étaient inaccessibles. Il fallait au moins une demi-journée pour en faire le tour. Ce sentier a été créé par les employés communaux et fut utilisé par la base nautique pour les activités de VTT. Ce n'est pas une route ni un sentier d'accès banalisé.

7- Info bien sans maître

Le maire a été contacté par la protection juridique de M. GERME concernant l'habitation en ruine qui est mitoyenne de leur maison. Un rapport d'expertise de 2009 constatait les dégâts et actait qu'il était nécessaire de réhabiliter les lieux. Le Maire a été voir le notaire car cette habitation n'a pas de propriétaire officiel. Le notaire pensait avoir une succession en cours mais il s'est avéré que ce n'était pas les bons ayants-droits.

Le maire précise qu'une fois, que la commune sera propriétaire légalement de cette bâtisse, elle sera revendue directement aux voisins les plus proches intéressés.

8- Info terrain Delavière

Un courrier a été adressé à Maitre Goujon concernant l'estimation surévaluée de Me Louette. La commune a maintenu son offre d'acquisition à hauteur de 104.000€

9- Info matériel roulant

Le nouveau camion a été livré, avec une offre de reprise à hauteur de 1.500 €. Concernant le matériel roulant, il a fallu également acquérir un nouveau vélo pour le garde champêtre. En effet, l'ancien nécessitait réparation sur réparation.

10- Info chauffage Salle J. Paszek

6 devis ont été sollicités. Il faut s'attendre à une grosse dépense. Les aérothermes gaz pour grand volume sont chers et il serait souhaitable d'installer une chaudière ventouse pour les vestiaires et le bar, avec production d'eau chaude.

Dès que les devis arriveront, un conseil sera organisé afin de décider rapidement de l'entrepreneur choisi et lancer les travaux rapidement.

11- Info clôtures

Toutes les clôtures commandées seront posées dans la semaine du 10 au 14 octobre. Le portillon a également été mis en place. Les panneaux qui ont été détériorés à la cabane de l'ours feront également l'objet de réparation.

12- Info bibliothèque

Les travaux suivent leur cours. Le carrelage est posé. Des réunions de chantier ont lieu les mercredis après-midi. Les différents concessionnaires pour l'eau, le gaz et l'électricité ont également été sollicités. Mais rien n'est encore branché. Il n'y a que France Telecom qui pose encore des difficultés, puisque le poteau, qui gênait, a été déplacé de 4m au lieu de 6.

A cette occasion, il a été judicieux de revoir tous les contrats de gaz d'ailleurs pour cause de fin de tarif réglementé. Nous avons reçu une offre commerciale englobant les 7 points de consommation de la collectivité, y compris la bibliothèque.

L'aménagement de la bibliothèque devrait prochainement avoir lieu. L'organisation va se mettre en place grâce au réseau des bibliothèques. Il y a d'ailleurs une réunion début novembre avec la directrice de la bibliothèque départementale.

13- Info ZAC

La voirie est presque achevée. Les achats de terrain se poursuivent. Des entreprises ont commencé leur implantation ou ont déposé leur demande de permis de construire. Cependant, en réunion, les candidatures sont étudiées afin de ne pas dénaturer la zone et certaines sont rejetées ne remplissant pas des conditions suffisantes.

14- Info SITE

L'invitation pour visiter le SITE avait été diffusée et certains conseillers ont pu se libérer. Une vue panoramique a été proposée entre l'ancien bassin et le nouveau. Actuellement, ce sont les essais en eau sur les différents bassins. Les équipes de gros œuvre avancent bien. L'entreprise de génie civil, Eiffage, procure également un travail remarquable.

Il y a eu cependant un petit souci à la réception des candélabres, pas reçu le matériel escompté. L'aire de boues est au cœur du coulage de la dalle. Il devrait rester une quinzaine de jours de travail.

15- Info travaux voirie

Les travaux dans la rue Danielle Casanova sont finis. Veolia a détecté une fuite. Pour en faire la réparation, l'entreprise est obligée d'envoyer une demande de DICT. Du coup, les autres fournisseurs doivent renseigner où se situent les autres canalisations afin d'éviter tout accident.

16- Info école

Deux nouvelles institutrices sont arrivées à l'école primaire : Mme Licette et Mme Gaudrier. Le maire et le conseil leur souhaitent la bienvenue. Dans l'école primaire ont été installés les T.B.I. les tableaux blancs numériques. Les institutrices devront aller en formation afin de les utiliser de manière optimale.

A la maternelle, l'ordinateur de la directrice ne fonctionne plus. Nous avons sollicité notre informaticien qui propose un nouvel équipement pour 650 € HT. Il a d'ailleurs sauvegardé les données de l'ancien ordinateur de la directrice.

Vote: Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

17- Aide à la commune de Laucourt

La commune de Laucourt a été frappée par un drame. Un accident a eu lieu dans leur commune touchant deux bénévoles. Le tribunal administratif a été saisi et la commune condamnée. Le maire propose de faire un geste à hauteur de 500 € par le biais du comité des fêtes.

Vote: Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

18- Indemnités

Comme chaque année, la perceptrice nous adresse ses indemnités de conseil, pour l'exercice 2016, le montant est de 478,79€. Le conseil est tenu de délibérer afin de valider le paiement de ces indemnités.

Vote: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

19- Infos diverses - Questions diverses

- * Le samedi 8 octobre aura lieu les 100km et marathon de la Somme
- * Il a été demandé des explications concernant les TAP Ping Pong. La directrice a préféré ne pas faire Ping Pong lorsqu'il y avait beaucoup de vent. Sinon, toutes les autres fois, les TAP Ping Pong ont été assurés.
- * Il a été signalé que des enfants en importunaient d'autres qui attendaient le bus. Ce genre de comportement est inacceptable et sera réprimé s'il devrait se reproduire.

La date prévue pour le prochain Conseil :

- Le vendredi 4 novembre 2016 à 20h30 et un petit conseil pour les devis du chauffage

Le Maire Gilles DELATTRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 NOVEMBRE 2016 A 20 h 30 en Mairie de Saint-Sauveur, sous la Présidence de M. DELATTRE Gilles, Maire.

Etaient Présents :

Messieurs BELLEBOUCHE, BLONDEL, BOCQUET, FOURNET, GOVIN, HOUSIEAUX, MERESSE Mesdames BOUTELEUX, DECERF, LELOIRE, LICOUR, DE LIMERVILLE

Absents excusés avec pouvoirs : Mme DESCAMPS à Mme LICOUR ; Mme DUMORTIER à Mme LELOIRE

M. le Maire accueille les conseillers et annonce les pouvoirs qu'il a reçus. Aucune remarque sur le compte rendu du conseil précédent, il est adopté.

1- Devis de chauffage salle J. Paszek

La mairie de Saint-Sauveur précise que 6 entreprises ont été contactées pour des devis. Trois ont répondu avec des variantes. Un tableau récapitulatif est proposé aux membres du conseil.

FIALLET	10 Aérothermes gaz AT35 + chaudière ventouse DE DIETRICH - 8 radiateurs	47.091,60 TTC
FIALLET	5 Aérothermes gaz AT35 + chaudière ventouse DE DIETRICH - 8 radiateurs	41.091,00 TTC
ATJ	6 Aérothermes gaz AC35 + chaudière Saunier Duval ventouse – 6 radiateurs	35.628,77 TTC
ATJ	6 Aérothermes eau chaude chaudière centrale DE DIETRICH gaz	52.146,32 TTC
SCELLIER	3 Aérothermes Generfeu + 2 destratificateurs	31.407,02 TTC
SCELLIER	Chaudière Auer à condensation – 10 radiateurs	29.692,69 TTC

Le conseil souhaite différer le choix pour avoir plus d'informations.

2- Devis portillon Arcade

Pour remplacer le portillon en fer très lourd, il est proposé d'installer un portillon en alu. Un devis de l'entreprise Tecnipose est fourni pour la somme de 1.604,20 € HT.

Vote: 15 voix pour

3- Prime de fin d'année du personnel

M. le Maire propose d'entériner le travail effectué par la commission du personnel qui s'est réunie récemment. Le Maire et le Conseil Municipal s'entendent sur l'octroi de la prime de fin d'année à chacun des agents communaux titulaire ou non. Les primes attribuées cette année vont de 100 à 620€. Chaque agent sera informé individuellement par arrêté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer les primes annuelles de fin d'année conformément à la proposition de la commission du personnel.

Vote: 14 voix pour et 1 abstention

4- Modalités d'encaissement des locations de salle

Mme Decerf précise que les modalités de paiement évoluant depuis quelques mois, nous sommes passés progressivement de l'encaissement d'espèces et de chèques en avis de sommes à payer ou en mandat SEPA pour les différents services de la mairie.

Pour la régie, il a également été proposé de moderniser l'encaissement. Les contrats ont donc évolué dans ce sens. Dorénavant, pour toute location de salle, un acompte devra être versé sous forme d'avis de somme à payer.

Les modalités de remboursement sont les suivantes :

- Intégralement, si le désistement intervient plus de 3 mois avant la date réservée
- 50% s'il intervient au moins 2 mois avant la date réservée
- 25% s'il intervient au moins 1 mois avant la date réservée
- pas de remboursement moins d'1 mois avant la date réservée

Vote: 15 voix pour

5- Tarif minimal de recettes pour la location de matériel

Les modalités de paiement évoluant depuis quelques mois, nous sommes passés progressivement de l'encaissement d'espèces et de chèques en avis de sommes à payer ou en mandat SEPA pour les différents services de la mairie.

Pour la régie, il a été proposé de moderniser également l'encaissement. Les contrats ont donc évolué dans ce sens. Dorénavant, pour toute location de matériel, un avis de somme à payer sera adressé suite à la signature de contrat de locations.

Tarif de la location de matériel à compter du 1er janvier 2017 Grand Barnum (12x5m) = 80€ Moyen Barnum (6x5m) = 40€ Petit Modèle (3x5m) = 20€ Traites + chaises (pour 10 personnes) = 5€ Tables + chaises (pour 10 personnes) = 5€

Vote: 15 voix pour

6- Devis DTA

Il est nécessaire de faire un dossier DTA (dossier technique amiante) pour les bâtiments anciens (+ de 5 ans). M. Bellebouche présente les trois entreprises qui ont été sollicitées (de 680€ à 1200€). La mieux disante est Qualiconsult pour 680€ HT.

Vote: 15 voix pour

7- Info ZAC

Actuellement sur la ZAC, trois permis ont été déposés pour les entreprises LM Aventures, VP Transport et Senvion ; 2 ventes sont effectives.

Treize entreprises ont été retenues par le comité de pilotage qui en a malgré tout rejeté cinq. D'autres demandes sont en cours d'étude.

Suite au vol de câbles, un litige demeure pour la prise en compte de ce sinistre.

8- Info SITE

La construction des bâtiments s'achève. Il reste le poste de refoulement qui va nécessiter un rabattement de nappe puisque l'on creuse à 7 mètres de profondeur. Le niveau de la nappe est à deux mètres.

L'agencement intérieur commence avec l'installation des pièces électriques.

Sur l'aire à boues de Saint-Sauveur, la base est terminée et la charpente sera montée semaine 45.

9- Info bibliothèque

Les travaux intérieurs sont pratiquement terminés. Un cabinet est passé pour préparer le passage du Consuel du raccordement électrique. Le raccordement téléphonique est difficile à cause du manque d'interlocuteur. De même, pour le déplacement du poteau il n'y a pas de réponse.

Le socle de l'abribus et la terrasse seront réalisés par l'entreprise Balestra.

Il est à noter que le carreleur Créatech est en liquidation judiciaire.

Mme Licour relate son entrevue avec les personnes de la bibliothèque départementale et de la DRAC. Elle rappelle qu'il est nécessaire d'ouvrir douze heures minimum avec un temps de préparation. Il faudra aussi investir au minimum 2€ par habitant et par an. Plus on mettra, plus la DRAC nous aidera. Mme Licour souhaite constituer une équipe pour épauler Sophie Laurent dans sa tâche afin d'assurer une plus large ouverture au public.

10- Info travaux de ravalement de la mairie

L'entreprise Mille a terminé le jointoiement et la réparation des enduits est effectuée. Un sablage de l'ensemble des murs a mis à jour la nécessité de les repeindre. Un débat s'instaure sur la couleur. Après concertation, ce sera une couleur ton «pierre clair » pour mettre en valeur les briques.

11- Point sur le site internet

Mmes Licour et Decerf ont rencontré Aurore qui met en place le site internet. Elles se sont mis d'accord sur les rubriques qui vont le composer. Il faut maintenant les alimenter et les intermédiaires sont Mmes Licour et Decerf. Mme Licour souhaite s'entourer de quelques personnes pour composer le comité de rédaction.

12- Approbation du document unique

M. Meresse présente le travail fait par Néodime pour le document unique des risques professionnels et le plan d'actions à mener afin d'assurer le suivi de celui-ci. Le conseil approuve les documents correspondants.

Vote: 15 voix pour

13- Mapping vidéo

M. le Maire précise qu'il a reçu un SMS de M. Leplain où il fait état d'une baisse de prix de sa prestation pour l'illumination de l'église. Celle-ci est maintenant de 1000€ TTC.

Vote: 15 voix pour

La date prévue pour le prochain Conseil :

- Le mardi 13 décembre 2016 à 20h30

Le Maire Gilles DELATTRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 DECEMBRE 2016 A 20 h 30 en Mairie de Saint-Sauveur, sous la Présidence de M. DELATTRE Gilles, Maire.

Etaient Présents :

Messieurs BELLEBOUCHE, BLONDEL, BOCQUET, FOURNET, HOUSIEAUX, MERESSE Mesdames BOUTELEUX, DECERF, LELOIRE, LICOUR, de LIMERVILLE

Absent excusé: M. GOVIN

Absents excusés avec pouvoir: Mme DESCAMPS à Mme LICOUR; Mme DUMORTIER à Mme LELOIRE

M. le Maire accueille les conseillers et annonce les pouvoirs qu'il a reçus. Aucune remarque sur le compte rendu du conseil précédent, il est adopté à l'unanimité.

M. le Maire présente au Conseil le travail de M. DAUSSY, tapissier qui a rénové certains sièges de l'église.

1- Devis de chauffage salle J. Paszek

Les trois artisans ont fourni des devis en fonction des demandes afin de comparer les prix sur des prestations équivalentes. Il leur a été sollicité un devis pour l'équipement de la salle avec 6 aérothermes gaz sans destratificateur et les locaux annexes, avec une chaudière ventouse gaz et 4 radiateurs. Le devis de l'entreprise FIALLET, qui a installé le chauffage à la bibliothèque se monte à : 27.528,00 € HT.

Vote: 14 voix pour

2- Elections des délégués communautaires

Ces deux personnes doivent être choisies parmi les quatre élues en 2014. Il doit y avoir la parité, il n'y a pas de suppléant.

M. le Maire regrette que certaines personnes ayant œuvré pour la CCOA soient rejetées après avoir été élues, suite à la fusion.

Une proposition de délégués est faite : - Mme Claudine LICOUR - M. Gilles DELATTRE

Vote: 13 voix pour et 1 abstention

3- Info PLUI

Une réunion a eu lieu à la CCOA où la commission communale PLUI était présente.

La commune doit construire 105 habitations sur 20 ans pour maintenir sa population.

Sur l'enveloppe urbaine (contour du village bâti) il n'y a pratiquement plus de dents creuses (espaces libres).

Il y a donc nécessité d'extension sur l'emprise de terres agricoles.

La commission n'a pas réussi à se mettre d'accord sur les endroits pressentis.

Une réunion avec la commission s'est tenue en mairie avec M. de Limerville, mais là encore, pas de consensus.

Devant le Conseil, M. le Maire présente les différents endroits susceptibles de convenir pour assurer les 6,6 ha.

- 1- zone inscrite au POS (logements) pour 89 a 38 ca
- 2- friche au-dessus des Tamaris (logements) 2 ha 97 a 83 ca
- 3- derrière l'école (extension de celle-ci) 20 a 50 ca
- 4- à côté du cimetière (extension de celui-ci) 10 a

- 5- sous le lotissement de la Licorne (résidence seniors) ~ 40 a
- 6- raquette du côté de la zone du POS (logements) ~ 60 a
- 7- à côté de la friche (logements) 92 a
- 8- raquette à côté de la Hulotte (logements) 90 a
- 9- grange du château (réhabilitation)

4- Info site informatique

Le site informatique avance doucement. Les renseignements concernant la commune sont en cours de chargement. La commission composée de quatre personnes s'est déjà réunie à deux reprises. Un contact a été pris avec les associations pour recueillir des informations.

5- Temps partiel au secrétariat

M. le Maire déclare qu'il y a lieu d'embaucher une personne supplémentaire 10h/semaine durant l'absence de Mme Delahaye pour effectuer les payes. M. Housiaux verrait plutôt avoir recours à un cabinet d'expertise comptable.

M. le Maire précise qu'il a un CV d'une personne maîtrisant le logiciel Magnus, celle-ci va être convoquée.

6- Délibération pour le coordonnateur recensement

L'INSEE lance la campagne de recensement 2017 qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Chaque personne recensée pourra répondre aux questionnaires par internet, ceci afin de permettre la qualité du service rendu aux habitants.

Afin de centraliser les informations, il y a lieu de nommer, par arrêté municipal, le coordonnateur communal qui aura en charge la préparation et la transmission des données.

Le Maire propose Mme Christine MAES en remplacement de Mme Karine DELAHAYE secrétaire de mairie actuellement en congé maladie.

Vote: 14 voix pour

Les agents recenseurs sont recrutés du 19 janvier au 18 février 2017. Il s'agit de :

- Mme GUENET Corinne
- Mme LENGELLÉ Aurore
- Mme RASET Marie-Hélène

Ces agents recenseurs seront rémunérés au prorata du nombre d'imprimés qu'ils auront collectés (bulletins individuels, feuilles de logement) complétés (dossier d'immeuble collectif, bordereaux de district), ou par internet, dans les conditions suivantes :

- 1,25 € par bulletin de logement,
- 1,80 € par bulletin individuel,
- 25 € par séance de formation.

Vote: 14 voix pour

7- Info ZAC II

Actuellement, une quinzaine d'entreprises a réservé un emplacement sur la ZAC II des Bornes du Temps. Quatre permis de construire sont déposés dont trois acceptés.

Deux entreprises ont déjà entrepris la construction des bâtiments.

Concernant les travaux un litige subsiste au sujet de la prise en charge des coûts de remplacement, suite au vol de câbles alimentant les candélabres.

Dans l'immédiat, la réparation va être effectuée sur la partie en façade dès que le courant sera installé pour sécuriser l'entrepôt de VP Transport. De même, le grillage est posé sur cette partie de la zone.

8- Info SITE (syndicat intercommunal de traitement des eaux)

Les bâtiments de la nouvelle station sont bien avancés y compris le hangar à boues situé sur Saint-Sauveur. Pour celui-ci restent à faire les aménagements extérieurs et les clôtures.

Concernant le poste de refoulement de la station, les constructeurs rencontrent un problème technique lié à la profondeur de cet équipement et le travail qui s'effectue dans l'eau malgré un rabattement de nappe. Le procédé de réalisation était le havage mais il faut creuser à 6 mètres, plus 3 mètres pour un bouchon de lestage.

Le maître d'œuvre envisage de modifier le projet pour éviter de travailler dans l'eau en plaçant le poste de refoulement au niveau du garage Dumeige.

Le réseau de transfert de la station de Saint-Sauveur pour refouler les eaux usées vers Ailly-sur-Somme sera réalisé à la fin. Son estimation est de 163.000 € HT (convention de 2014) à la charge de notre commune et sera fait comme pour Breilly, sous la forme de travaux pour un tiers. La participation financière de l'Agence de l'eau est de 55 % (30 % subvention et 25 % en avance remboursable).

9- Info travaux bibliothèque

Le déplacement du poteau téléphonique a été effectué comme souhaité. La réception des principaux travaux d'intérieur a été faite sauf pour le carreleur, en liquidation judiciaire (quelques détails sont à régler).

La terrasse et les plots du socle de l'abribus sont réalisés. Une gaine a été enterrée pour le téléphone jusqu'au logement de Mademoiselle Marquillies.

Le gaz, l'électricité et l'eau sont raccordés. Reste l'éclairage extérieur à revoir pour la plage horaire d'allumage des spots.

Mme Licour va choisir le mobilier, budgété à hauteur de 16.000 €. Elle a oeuvré sur l'ancienne bibliothèque avec des personnes de la bibliothèque départementale afin de voir ce qui peut être réutilisé. La CCOA a alloué une subvention pour une dotation en livres de 350 €.

10- Info base nautique

Une réunion s'est tenue avec les responsables de l'UFOLEP. Ceux-ci demandent de l'aide pour boucler leur budget de fonctionnement. Ils souhaitent la fermeture de l'espace « Mille clubs » par une grille et demandent des douches pour être en conformité avec la jeunesse et les sports.

11- Terrain Demarais

M. le Maire signale qu'il a activé sa protection juridique. Un avocat l'a représenté lors de l'audience du 16 Novembre dernier.

Manifestement, il y a un problème de compétence de juridiction et c'est celle de proximité la plus compétente pour juger ce problème. Celui-ci a été vu le 12 Décembre.

Mme Daboval a constaté que dans le cabinet de Me Frison, il y a Me Abiden qui l'avait défendu et avec qui cela s'était mal passé.

Donc il y a conflit d'intérêt et le dossier doit être transféré à un autre cabinet.

En attendant la suite...

12- Bilan marché de Noël

Le constat est qu'il y a eu moins de monde. Les artisans sont cependant satisfaits. Le résultat du Téléthon est de 6.520,00 € avec les communes d'Argoeuves et de la Chaussée-Tirancourt. Il est demandé de faire d'avantage de publicité et, éventuellement d'avoir une animation le dimanche.

13- Questions diverses

La date prévue pour le prochain Conseil :

- Le vendredi 20 janvier 2017 à 20h30

Le Maire Gilles DELATTRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 DECEMBRE 2016 A 18 h 30 en Mairie de Saint-Sauveur, sous la Présidence de M. DELATTRE Gilles, Maire.

Etaient Présents :

Messieurs BELLEBOUCHE, BLONDEL, BOCQUET, FOURNET, Mesdames BOUTELEUX, DECERF, LELOIRE, LICOUR

Absents excusés : Mme de LIMERVILLE et M. GOVIN

Absents excusés avec pouvoirs : Mme DESCAMPS à Mme LICOUR ;

Mme DUMORTIER à Mme LELOIRE ; M. HOUSIAUX à M. DELATTRE ; M. MERESSE à Mme DECERF.

1- Election des délégués communautaires

Ce vote annule et remplace celui du conseil municipal du mardi 13 décembre 2016.

Ces deux personnes doivent être choisies parmi les quatre qui avaient été élues en 2014.

M. le Maire regrette que des personnes qui ont œuvré pour la CCOA soient rejetées après avoir été élues suite à la fusion.

Les délégués suivants sont élus : - M. Gilles DELATTRE

- M. Jean-François BELLEBOUCHE

Vote: 13 voix pour

La date prévue pour le prochain Conseil :

- Le 20 Janvier 2017 à 20h30

Le Maire Gilles DELATTRE